



2023–24

R A P P O R T   A N N U E L



28 juin 2024

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député  
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Gouvernement du Canada

L'honorable Andrew Parsons, K.C., député à la Chambre d'assemblée  
Ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie  
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

L'honorable Sarah Stoodley, députée à la Chambre d'assemblée  
Ministre du Gouvernement numérique et de Service T.-N.-L.  
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

Madame, Messieurs,

Nous, membres de l'Office Canada–Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers, sommes heureux de présenter, conformément à l'article 29 de la législation régissant la mise en œuvre de l'**Accord atlantique**, le rapport annuel ainsi que les états financiers de l'Office pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de notre plus haute considération.

Roger Grimes  
**Président**

Scott Tessier  
**Chef de la direction**

## INTRODUCTION

L'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) est l'organisme de réglementation indépendant créé en 1986 en vertu des **lois de mise en œuvre de l'Accord de l'Atlantique Canada (lois de mise en œuvre de l'Accord)** et son mandat inclut la santé et la sécurité en mer, la protection de l'environnement, la gestion des ressources et les retombées économiques.

En 2022, les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé leur intention d'étendre le mandat de l'Office à la réglementation des énergies renouvelables en mer. Alors que le personnel se prépare à assumer ces nouvelles responsabilités et continue à réglementer les activités pétrolières et gazières en mer, la santé et la sécurité des travailleurs en mer, la protection de l'environnement et la réglementation dans l'intérêt du public continuent d'être les priorités absolues du personnel et des membres de l'Office.

Au 31 mars 2024, l'Office comptait 104 employés permanents et son budget pour l'exercice 2023-2024 s'élevait à 25 830 000 \$. Conformément au **Règlement sur le recouvrement des coûts en matière d'hydrocarbures dans la zone extracôtière et aux lignes directrices connexes**, l'Office a recouvré 100 % de ses coûts réels de 23 723 718 \$ auprès de l'industrie pour l'exercice 2023-2024.

Le présent rapport annuel souligne les réalisations et les activités de l'Office en 2023-2024. Il est conforme au plan stratégique et au plan d'activités de l'Office, et comprend les états financiers vérifiés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Office, veuillez consulter le site [www.ctnlohe.ca](http://www.ctnlohe.ca).

# TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	4
MOT DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT .....	5
SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS EN MER .....	6
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....	12
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE .....	17
RETOMBÉES INDUSTRIELLES .....	20
GESTION DES DROITS .....	31
GESTION DES RESSOURCES .....	33
COORDINATION, PLANIFICATION ET INNOVATION RÉGLEMENTAIRES .....	36
SERVICES MINISTÉRIELS .....	39
GESTION DE L'INFORMATION ET DES DONNÉES .....	40
COLLABORATION INTERNATIONALE .....	41
ÉTATS FINANCIERS .....	45

Références photographiques : Cenovus Energy, ExxonMobil, Suncor Energy  
ISBN : 978-1-77865-010-9

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉQUIPE DE DIRECTION

### **Roger Grimes, C.M.**

Président du conseil d'administration

### **Lori Bevan, LL.B.**

Membre du conseil d'administration (jusqu'au 20 décemb

### **Kim Dunphy**

Membre du conseil d'administration

Membre du comité de vérification et d'évaluation

### **Wes Foote, ing.**

Membre du conseil d'administration

Membre du comité de gouvernance

### **Brian Maynard, CA, CPA**

Membre du conseil d'administration

Président du comité de vérification et d'évaluation

### **Sharon Murphy**

Membre du conseil d'administration

Membre du Comité de gouvernance

### **Ted O'Keefe, ing., MBA**

Membre du conseil d'administration

Membre du comité de gouvernance

Membre du comité de vérification et d'évaluation

### **Scott Tessier**

Chef de la direction

### **Paul Alexander, ing., PMP**

Chef de la sécurité

### **Jeff O'Keefe, ing., géo. professionnel**

Délégué à l'exploitation

### **Kelly Batten Hender, Ph. D., géo professionnelle**

Directrice, Gestion des ressources

### **Michael Baker, CRHP, SHRM-SCP**

Directeur, Services intégrés

### **Marshall Conway, ing.**

Directeur, Exploitation

### **Susan Gover, B. Comm. (spécialisé), LL.B.**

Directrice, Services juridiques

### **Stephanie Johnson, géo professionnelle**

Directrice, Ressources d'exploration et d'information

### **Jill Mackey, B. Sc. (spécialisé), B. Ed., ing., PSAC**

Directrice, Sécurité

### **Rob McGrath**

Directeur, Retombées industrielles et Engagement du gouvernement

### **Lesley Rideout**

Directrice des communications et de l'engagement du public

### **Craig Rowe, M. Sc., géo professionnel**

Directeur, Coordination, planification et innovation réglementaires

### **Elizabeth Young**

Directrice, Protection de l'environnement

## MOT DU CHEF DE LA DIRECTION

Les défis, les possibilités et les changements du secteur mondial de l'énergie sont évidents dans la zone extracôtière du Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Les organismes de réglementation du monde entier changent, tout comme l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE).

Nous travaillons à l'entrée en vigueur de nouveaux règlements davantage axés sur le rendement. Nous nous préparons à renouveler notre vocation, car nous serons bientôt prêts à entreprendre notre mandat élargi qui comprendra des projets d'énergie renouvelable extracôtière. La réduction des émissions, la sécurité énergétique, la cybersécurité et la numérisation sont des impératifs relativement récents, mais déjà en tête de nos priorités dans notre surveillance réglementaire. La prolongation de la durée de vie ainsi que l'abandon et la mise hors service éventuels des biens occupent une place plus importante que jamais dans notre travail.

Alors que nous réagissons aux changements qui se reflètent dans l'évolution de l'intérêt public et de ses exigences, nous demeurons concentrés sur les piliers de notre mandat – ayant comme principales priorités la sécurité et la protection de l'environnement, ainsi que l'utilisation judicieuse des ressources extracôtiers au profit de Terre-Neuve-et-Labrador d'abord et avant tout, mais aussi du reste du Canada et du monde.

Grâce au dévouement et à la compétence de notre personnel exceptionnel, ainsi qu'à l'encadrement et aux conseils constants et expérimentés de notre conseil d'administration, nous sommes dans une position idéale pour gérer avec succès les changements qui se profilent, tout en poursuivant la tradition de près de quarante ans d'excellence en matière de réglementation du C-TNLOHE.

Je les remercie de leur soutien indéfectible alors que j'attends avec impatience le nouvel organisme de réglementation sur l'énergie renouvelable extracôtière de Canada-Terre-Neuve-et-Labrador.



Scott Tessier  
**Chef de la direction**

# SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS EN MER

## ÉVALUATIONS DE LA SÉCURITÉ

Avant d'être autorisés à travailler ou à effectuer une activité liée à l'exploitation pétrolière dans la zone extracôtière Canada – Terre-Neuve-et-Labrador (zone extracôtière), les exploitants doivent présenter une demande pour prouver à l'Office qu'ils ont pris toutes les mesures raisonnables et réalisables pour assurer le niveau de sécurité requis au cours des travaux prévus.

L'Office mène des évaluations de sécurité systématiques et complètes de ces demandes, ce qui comprend un examen des plans de sécurité et des autres renseignements liés à la sécurité présentés à l'appui de l'activité proposée. Dans la plupart des cas, des vérifications et des inspections sont effectuées avant et après l'émission d'une autorisation.

En 2023-2024, le Service de la sécurité de l'Office a mené 12 évaluations de la sécurité, qui ont été achevées ou qui étaient en cours d'examen en 2023-2024, comme l'indique le tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1 : Évaluations de la sécurité achevées ou en cours d'examen en 2023-2024**

EXPLOITANT	ACTIVITÉ	NOMBRE D'ACTIVITÉS ACHEVÉES
BP Canada Energy Group ULC (bp)	Autorisation d'exploitation de forage	1
bp	Modification d'autorisation d'exploitation	2
Cenovus Energy Inc. (Cenovus Energy)	Modification d'autorisation d'exploitation	1
Equinor Canada Ltd. (Equinor)	Autorisation d'exploitation géotechnique	1
ExxonMobil Canada Limited (EMCL)	Autorisation d'exploitation de forage	1
EMCL	Modification d'autorisation d'exploitation	2
ExxonMobil Canada Properties (EMCP)	Modification d'autorisation d'exploitation	1
Suncor Energy inc. (Suncor Energy)	Autorisation d'exploitation de production	1
Suncor Énergie	Modification d'autorisation d'exploitation	2

## CONFORMITÉ ET APPLICATION

Les agents de sécurité mènent des enquêtes, délivrent des ordonnances, enquêtent sur les refus de travailler et vérifient la conformité en réalisant des inspections de sécurité, des vérifications de sécurité, des vérifications de sécurité préalables à l’approbation et d’autres activités de surveillance.

Les 14 vérifications et autres activités de surveillance effectuées par l’Office en 2023-2024 sont indiquées au tableau 2.

**Tableau 2 : Vérifications de sécurité, inspections de sécurité et autres activités de surveillance réalisées en 2023-2024**

EXPLOITANT/ FOURNISSEUR DE SERVICES	INSTALLATION/NAVIRE/ PROJET	VÉRIFICATION/INSPECTION/ SURVEILLANCE
Cenovus Energy	Navire de production, de stockage et de déchargement (NPSD) <b>SeaRose</b>	Deux inspections de la matrice de vérification de la conformité (MVC)
Cenovus Energy	NPSD <b>SeaRose</b>	Audit de vérification de la conformité – Gestion des fournisseurs de services
Cenovus Energy	Navire de soutien à la plongée (NSP) <b>Deep Explorer</b> et bateau de plongée léger (BPL) <b>Seahunter</b>	Inspection préalable à l’approbation
Cenovus Energy	Navire à moteur (NM) <b>Horizon Arctic</b>	Inspection préalable à l’approbation
Cenovus Energy	Héliport de Cougar	Vérification de l’examen de la sécurité opérationnelle des hélicoptères
EMCP	Plateforme <b>Hebron</b>	Inspection de la MVC
EMCP	Plateforme <b>Hebron</b>	Inspection générale de sécurité
EMCP	Plateforme <b>Hebron</b>	Audit de vérification de la conformité – Gestion des fournisseurs de services
EMCL	Unité mobile de forage en mer (UMFM) <b>Hercules</b>	Inspection préalable à l’approbation
Société d’exploitation et de développement d’Hibernia Itée (SEDH)	Plateforme <b>Hibernia</b>	Inspection générale de sécurité
SEDH	Plateforme <b>Hibernia</b>	Audit de vérification de la conformité – Gestion des fournisseurs de services
Suncor Énergie	NPSD <b>Terra Nova</b>	Inspection préalable à l’approbation
Suncor Énergie	NPSD <b>Terra Nova</b>	Inspection – Réintroduction d’hydrocarbures

En 2023-2024, les enquêtes officielles suivantes sur des incidents de sécurité ont été entreprises ou se sont poursuivies :

**Tableau 3 : Résumé des activités d'application des règles de sécurité<sup>1</sup> pour 2023-2024**

DATE DE L'INCIDENT	NATURE DE L'INCIDENT	ÉTAT
6 septembre 2019 <sup>2</sup>	Un travailleur à bord de l'UMFM <b>Transocean Barents</b> a été gravement blessé lorsqu'il a été coincé entre un adaptateur en acier et un rail pendant le fonctionnement de la grue. L'Office a porté deux accusations contre Transocean Canada Drilling Services ltd pour des infractions présumées liées à la blessure.	Poursuite en cours
29 décembre 2019 <sup>3</sup>	Un travailleur à bord du NPSD <b>Terra Nova</b> a été blessé après être tombé d'une échelle dans une citerne de ballast. L'OCTLHE a déposé trois plaintes contre Suncor Energy inc. pour des infractions présumées liées à la blessure.	Poursuite en cours
18 février 2023	Un travailleur à bord de la plateforme <b>Hibernia</b> a été blessé alors qu'il effectuait des travaux sur une échelle à coulisse portable. Le 15 mars 2023, l'Office a délivré un avis de non-conformité à la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltee. L'exploitant a pris des mesures correctives à la satisfaction du délégué à la sécurité.	Terminé
28 mai 2023	Alors que l'on effectuait des travaux d'entretien sur la plateforme <b>Hebron</b> , un extracteur de goujon hydraulique a lâché et la tige d'extraction a été projetée sur le pont de tuyau, puis est tombée sur le pont inférieur. Le 27 juin 2023, l'Office a délivré un avis de non-conformité à ExxonMobil Canada Properties et un autre à KCA Deutag Drilling Canada inc. (KCAD). KCAD est l'employeur de l'équipe d'entretien des forages qui a effectué la tâche.	Actif
23 juillet 2023	Au cours d'opérations de levage, une grue de manutention de tuyaux sur le pont du port a heurté le garde-corps de la passerelle. Le 13 septembre 2023, l'Office a délivré un avis de non-conformité à Odfjell Drilling Ltd.	Actif
1 <sup>er</sup> août 2023	Il a été établi que la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltee n'avait pas obtenu l'approbation de l'Office pour s'écarter des exigences réglementaires avant de modifier la fréquence de recertification des soupapes de sécurité sous pression, qui est passée de cinq à six ans. Le 17 août 2023, l'Office a délivré un avis de non-conformité et une ordonnance à l'intention de la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltee en ce qui concerne cette information.	Actif

<sup>1</sup> <https://www.ctnlohe.ca/a-propos-de-la-conformite-et-de-lapplication/avis-de-non-conformite-et-ordonnances-de-conformite/>

<sup>2</sup> [Travailleur blessé sur le Transocean Barents - C-NLOPB \(cnlopbc.ca\)](https://www.ctnlohe.ca/travaillleur-blesse-sur-le-transocean-barents-c-nlopbcnlopbc)

<sup>3</sup> <https://www.ctnlohe.ca/incidents/travailleur-blesse-sur-le-fpso-terra-nova/>

## SURVEILLANCE

Après qu'un exploitant a été autorisé à exécuter des travaux, le personnel mène des activités de surveillance, lesquelles comprennent l'examen des rapports d'exploitation, des rapports d'incidents, des plaintes, des comptes rendus de réunions du comité en milieu de travail de l'installation concernée et des dérogations ou des équivalences à la formation, par rapport à la pratique normalisée (document en anglais seulement) intitulée **Atlantic Canada Offshore Petroleum Industry : Training and Qualifications of Personnel Standard Practice** (TQSP).

L'exploitant est tenu de déposer un rapport et de faire enquête sur tout incident, tel qu'il est décrit dans les **lignes directrices pour la notification des incidents et la réalisation des enquêtes** de l'Office. En 2023-2024, le personnel a examiné 177 rapports d'incidents liés à la sécurité déposés par des exploitants. Le rapport trimestriel sur les incidents de sécurité de l'OCTLHE est disponible sur le site Web de l'Office<sup>4</sup>.

Durant la période visée, 3 691 289 heures de travail ont été cumulées dans la zone extracôtière. Au total, 15 incidents ont donné lieu à une blessure ou à une maladie devant être déclarée, ce qui représente un taux de fréquence des blessures à déclarer de 4,06 par million d'heures travaillées.

## SUBSTITUTIONS, ÉQUIVALENCES OU EXEMPTIONS

Le délégué à la sécurité, le délégué à l'exploitation ou les deux peuvent autoriser l'utilisation d'autres équipements, méthodes, mesures ou normes que ceux prévus par les règlements, ou accorder une dérogation à une exigence réglementaire, s'ils sont convaincus que le niveau de sécurité, de protection de l'environnement et de conservation des ressources est équivalent ou supérieur au niveau qui serait atteint si les règlements étaient observés. Cela exclut les exigences du *Règlement sur la santé et la sécurité au travail* (SST). Un processus de demande réglementaire (DR) existe pour évaluer et rendre les décisions en ce qui concerne les demandes d'équivalence, de substitution ou d'exemption<sup>5</sup>.

En prévision de l'entrée en vigueur du ***Règlement-cadre sur les opérations relatives aux hydrocarbures dans la zone extracôtière Canada — Terre-Neuve-et-Labrador (le Règlement-cadre)***, qui porte principalement sur le rendement, les exploitants sont tenus d'évaluer toutes les DR existantes et de les comparer au nouveau ***Règlement-cadre*** afin de déterminer si elles sont toujours valides.

<sup>4</sup> <https://www.ctnlohe.ca/information/donnees-statistiques/>

<sup>5</sup> <https://www.ctnlohe.ca/autorisations-et-approbations/substitutions-ou-exemptions/>

**Tableau 4 : Demandes réglementaires en 2023-2024**

ÉTAT	NOMBRE D'ÉQUIVALENCES, DE SUBSTITUTIONS OU D'EXEMPTIONS
Demandes reçues	37
Approuvées	29
Non requises	0
Rejetées	0
Retirées*	3
Encore à l'étude**	16

\*Cela comprend les DR qui ont été jugées non valides après que le personnel les a évaluées par rapport au *Règlement sur la SST*.

\*\*Les demandes traitées et à l'étude peuvent comprendre des demandes reportées de l'exercice précédent.

### APPROBATIONS DU DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ

Le délégué à la sécurité peut autoriser l'approbation d'un autre moyen de conformité pour les dispositions suivantes du *Règlement sur la SST* :

- Sous-alinéa 30(3) – Entraînement annuel sur la mise à l'eau des canots de secours.
- Alinéa 63(3)(a) – Demande d'attribution d'une cabine à plus de deux personnes.
- Alinéa 107(e) – Utilisation d'une plateforme de travail élévatrice automotrice ou mobile.
- Article 110(2) – Non-conformité au *Code de bonnes pratiques d'IRATA International pour l'accès par corde sur les sites industriels*.
- Alinéa 153(1)(c) – Quantité d'explosifs

Les demandes adressées au délégué à la sécurité en vertu de cette partie des **lois de mise en œuvre de l'Accord** seront normalement mises à la disposition du public pendant une période de 30 jours. En 2023-2024, le délégué à la sécurité a délivré trois approbations et aucune modification.<sup>6</sup>

### PLAINTES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Service de la sécurité a mis en place un processus pour traiter toutes les plaintes relatives à la santé et à la sécurité. Toute personne ayant une plainte liée aux opérations pétrolières en mer peut communiquer avec l'un des responsables de la sécurité en composant le 709-778-1400, en envoyant un message à [information@cnlopb.ca](mailto:information@cnlopb.ca), ou en personne. Les agents examineront avec l'exploitant les circonstances entourant la plainte et procéderont à sa résolution de manière appropriée.

L'Office a reçu une plainte en matière de santé et de sécurité en 2023-2024.

### CONSEIL CONSULTATIF SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Conseil consultatif sur la SST de la zone extracôtière Canada – Terre-Neuve-et-Labrador (le Conseil consultatif) a pour mandat de fournir des conseils à l'Office, aux ministres fédéraux des Ressources naturelles et du Travail, ainsi qu'au ministre du Gouvernement numérique et de Service T.-N.-L. et au ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie de la province sur l'administration et l'application de la partie III.1. de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-*

<sup>6</sup> <https://www.ctnlohe.ca/dapprobation-au-delegue/>

**Neuve-et-Labrador.** En outre, le Conseil consultatif donne son avis sur toute autre question relative à la SST qui lui est soumise par l'Office ou par les ministres fédéraux ou provinciaux.

Au cours de l'exercice 2023-2024, aucune question n'a été portée à l'attention du Conseil consultatif.

### **FORUM SUR LA SÉCURITÉ**

Le Forum sur la sécurité de l'Office a pour but de favoriser l'échange de renseignements entre les intervenants de l'industrie extracôtière afin de cerner et d'aborder de façon proactive les risques liés à la sécurité et de mettre en relief tout aspect préoccupant. À l'automne 2023, l'Office a organisé une réunion du Forum sur la sécurité et du comité en milieu de travail sur le thème de la transition vers une réglementation axée sur les buts, en personne et en mode virtuel.



Délégué à la sécurité de l'C-TNLOHE à l'International Regulators Forum (forum international des organismes de réglementation) de 2023, à Perth, en Australie.

# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Conformément à ses responsabilités en vertu des **lois de mise en œuvre** et de l'article 82 de la **Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)** (L.C. 2019, ch. 28, art. 1), l'Office évalue les effets environnementaux potentiels des travaux ou activités liés aux hydrocarbures proposés dans la zone extracôtière. Au cours de la période visée par le rapport, une évaluation environnementale (EE) en vertu des **lois de mise en œuvre** a été entreprise.<sup>7</sup>

**Tableau 5 : Évaluations environnementales aux termes des lois de mise en œuvre entreprises en 2023-2024**

EXPLOITANT	PROGRAMME	EMPLACEMENT	ÉTAT
Multiklient Invest AS	Programme de collecte de données sismiques dans la zone extracôtière de Terre-Neuve	Régions foncières de l'est de Terre-Neuve (ETN), du nord-est de Terre-Neuve (NETN), du sud-est de Terre-Neuve (SETN) et du sud de Terre-Neuve (STN).	Évaluation en cours

En outre, l'évaluation environnementale du projet West White Rose de Cenovus a été modifiée au cours de la période visée par le présent rapport. L'Office était l'autorité responsable de cette modification, conformément aux exigences de la **Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 1992 (LCEE 2012)**.

Tout au long de la période visée par le présent rapport, l'Office, en tant qu'autorité fédérale a mis à profit ses connaissances approfondies pour aider l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) à réaliser des évaluations d'impact (EI) des projets prévus dans la zone extracôtière, lesquelles ont été lancées conformément à la **LCEE 2012**, désormais abrogée. De plus amples renseignements sur ces évaluations se trouvent dans le Registre canadien d'évaluation d'impact<sup>8</sup>.

**Tableau 6 : Évaluations en application de la LCEE (2012) qui se sont poursuivies en vertu de la LEI en 2023-2024**

EXPLOITANT	PROJET	EMPLACEMENT	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	ÉTAT D'ÉVALUATION
Partenariat d'exploration extracôtier de Suncor Énergie	Forage d'exploration (Tilt Cove)	Région Jeanne d'Arc (JDA)	80177	en cours

<sup>7</sup> <https://www.ctnlohe.ca/evaluations-environnementales-axe-es-sur-les-projets/>

<sup>8</sup> <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations?culture=fr-CA>

## ÉVALUATION RÉGIONALE

L'Office a soutenu le programme de suivi du rapport de l'évaluation régionale du forage exploratoire pétrolier et gazier en mer à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador mené par L'AEIC<sup>9</sup>.

L'Office a également soutenu l'AEIC dans l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador en cours<sup>10</sup>.

## PLANS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le plan de protection de l'environnement (PPE) est un document ou un ensemble de documents qui décrit les responsabilités, les attentes et les méthodes de l'exploitant en matière de protection de l'environnement associées à une activité ou à un travail autorisé. Le PPE d'un exploitant est examiné dans le cadre de sa demande d'autorisation. Si un exploitant modifie son PPE, l'Office examine les changements proposés pour en déterminer l'acceptabilité avant de les mettre en œuvre. Au cours de la période visée par le rapport, le personnel de l'Office a examiné 10 PPE nouveaux ou modifiés.

Tableau 7 : PPE nouveaux ou modifiés en 2023-2024

EXPLOITANT	TERRAIN/INSTALLATION	NOUVEAU OU MODIFIÉ
bp	NM Stena IceMax	2
Cenovus Energy	Champ White Rose	1
EMCL	UMFM Hercules	1
EMCP	Champ Hébron	1
SEDH	Champ Hibernia	1
Suncor Énergie	Champ Terra Nova	4

## CONFORMITÉ ET APPLICATION

Le personnel de la protection de l'environnement mène des activités de vérification de la conformité (AVC) tout au long de l'année. Ces activités ont pour but de vérifier le respect des lois de mise en œuvre et des règlements connexes. Les AVC peuvent comprendre l'examen de documents et de registres, l'envoi de questionnaires au personnel des exploitants et des entrepreneurs et la réalisation d'entretiens avec ce dernier, ainsi que la présence dans les installations pour vérifier la conformité. Les AVC qui n'ont pas lieu dans une installation sont appelées AVC de bureau.

Le personnel effectue également des vérifications de la conformité concernant les mesures d'atténuation opérationnelle déterminées dans les évaluations réalisées ainsi que dans les conditions énoncées dans les déclarations de décision, conformément aux lois de mise en œuvre, à la LCEE 2012 et à la LEI. Un tableau récapitulatif des activités de vérification de la conformité est présenté ci-dessous.

<sup>9</sup> <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80156?&culture=fr-CA>

<sup>10</sup> <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/84343>

**Tableau 8 : Activités de vérification de la conformité environnementale en 2023-2024**

EXPLOITANT	DATE	EMPLACEMENT	ACTIVITÉ
bp	Avril 2023	Bureau	Vérifier les qualifications des observateurs des oiseaux marins et leur connaissance du programme de surveillance des oiseaux marins pour le NM <b>Maersk Mobilizer</b> .
bp	Mai 2023	NM <b>Stena IceMax</b>	Vérifier la conformité environnementale générale en se concentrant sur les décharges associées aux opérations de forage.
bp	Mai 2023	Bureau	Vérifier les qualifications des observateurs des oiseaux marins et leur connaissance du programme de surveillance des oiseaux marins pour le NM <b>Stena IceMAX</b> .
bp	Mai 2023	NM <b>Stena IceMax</b>	Vérifier que le programme de dénombrement des oiseaux marins a été mené à bien.
Cenovus Energy	Juillet 2023	NPSD <b>SeaRose</b>	Vérifier la conformité environnementale générale en se concentrant sur les décharges et autres déchets.
Cenovus Energy	Septembre 2023	NPSD <b>SeaRose</b>	Vérifier la conformité environnementale générale en se concentrant sur les décharges autorisées associées aux activités de production.
Cenovus Energy	Septembre 2023	NPSD <b>SeaRose</b>	Vérifier que le programme de dénombrement des oiseaux marins échoués a été mené à bien.
EMCL	Juin 2023	Bureau	Vérifier les qualifications des observateurs des oiseaux marins et leur connaissance du programme de surveillance des oiseaux marins pour le NM <b>Avalon Sea</b> .
EMCL	Juillet 2023	Bureau	Vérifier les qualifications des observateurs des oiseaux marins et leur connaissance du programme de surveillance des oiseaux marins pour l'UMFM <b>Hercules</b> .
EMCL	Août 2023	UMFM <b>Hercules</b>	Vérifier la conformité environnementale générale en se concentrant sur les décharges autorisées associées aux opérations de forage.
EMCL	Août 2023	UMFM <b>Hercules</b>	Vérifier que le programme de dénombrement des oiseaux marins a été mené à bien.
EMCL	Août 2023	UMFM <b>Hercules</b>	Vérifier les capacités d'intervention en cas de déversement et l'état de préparation.
EMCP	Avril 2023	Plateforme <b>Hebron</b>	Vérifier la conformité environnementale générale du PPE.

EMCP	Octobre 2023	Salle de contrôle terrestre d'Hebron	Vérifier que les engagements en matière d'autorisation d'exploitation ont été respectés.
EMCP	Janvier 2024	Plateforme <b>Hebron</b>	Vérifier la conformité environnementale générale du PPE.
EMCP	Février 2024	Plateforme <b>Hebron</b>	Vérifier la conformité environnementale générale avant le redémarrage du forage.
Equinor	Juin 2023	Bureau	Vérifier les qualifications des observateurs des oiseaux marins et leur connaissance du programme de surveillance des oiseaux marins pour le NM <b>Horizon Arctic</b> .
SEDH	Octobre 2023	Plateforme <i>Hibernia</i>	Vérifier la conformité environnementale générale en se concentrant sur les décharges autorisées associées aux activités de production.
SEDH	Mars 2024	Plateforme <b>Hibernia</b>	Vérifier les capacités d'intervention en cas de déversement et l'état de préparation.
Suncor Énergie	Septembre 2023	Bureau	Vérifier les qualifications des observateurs des oiseaux marins et leur connaissance du programme de surveillance des oiseaux marins pour le NPSD <b>Terra Nova</b> .
Suncor Énergie	Février 2024	NPSD <b>Terra Nova</b>	Vérifier la conformité environnementale générale du PPE.

Les exploitants doivent signaler à l'Office tout incident de pollution dans une installation extracôtière, y compris les fuites de produits pétroliers, les déversements non autorisés ou imprévus, les rejets et les problèmes de qualité des effluents. L'Office examine ces rapports et effectue un suivi au besoin. Un résumé des incidents de pollution, y compris les déversements et les décharges non autorisées ou imprévues, est disponible sur le site Web de l'Office<sup>11</sup>.

Cinq déversements d'hydrocarbures ont eu lieu au cours de la période visée par le présent rapport, comme le résume le tableau 9.

**Tableau 9 : Résumé des renseignements sur les déversements en 2023-2024<sup>12</sup>**

SUBSTANCE	LITRES	POURCENTAGE DU TOTAL ANNUEL	NOMBRE D'INCIDENTS
Pétrole brut	0,1	1,1	1
Huile hydraulique et lubrifiante	0,15	1,6	1
Diesel et carburéacteur	5,0	54,0	1
Tous les autres hydrocarbures	4,017	43,3	2

<sup>11</sup> <https://www.ctnlohe.ca/information/donnees-statistiques/#environnement>

<sup>12</sup> <https://www.ctnlohe.ca/information/donnees-statistiques/#environnement>

Les agents de la conformité environnementale de l'Office assurent le suivi de tous les incidents de pollution et autres situations de non-conformité environnementale. Ils enquêtent sur les causes de ces incidents et prennent des mesures d'application le cas échéant. Le tableau 10 présente un résumé des mesures d'application qui ont fait l'objet de poursuites ou qui ont été résolues au cours de la période visée par le présent rapport.

**Tableau 10 : Résumé des activités d'application des lois environnementales en 2023-2024**

DATE DE L'INCIDENT	NATURE DE L'INCIDENT	ÉTAT
16 novembre 2018	Déversement de 250 000 litres de pétrole brut provenant d'un maillon faible sous-marin défectueux au centre de forage South White Rose Extension. Une enquête officielle a été menée et des accusations ont été portées contre Husky Oil Operations Limited en octobre 2021 <sup>13</sup> .	Poursuite en cours
17 juillet 2019	Déversement de 12 000 litres de pétrole provenant du système de stockage de brut de la plateforme Hibernia. Une enquête officielle a été menée et des accusations ont été portées contre la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée en juillet 2022. La Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée a plaidé coupable le 1 <sup>er</sup> août 2023 et une amende de 90 000 \$ lui a été imposée en vertu des <b>lois de mise en œuvre</b> . La Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée a également été condamnée à verser 310 000 \$ au Fonds pour dommages à l'environnement <sup>14</sup> .	Terminé

### SURVEILLANCE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

La surveillance des incidences environnementales (SIE) vise à déterminer les incidences d'une activité courante sur les milieux naturels. Dans la zone extracôtière, on a surveillé les opérations de forage de mise en valeur et de production, en raison de leurs caractères très divers et des volumes d'effluents rejetés, comme l'eau produite et la durée de leur présence en haute mer. Les activités de SIE débutent durant la première année complète de forages de développement extracôtiers, sont répétées chaque année pendant au moins deux années supplémentaires, et deviennent par la suite bisannuelles. L'Office et les ministères fédéraux et provinciaux de l'Environnement et des Pêches passent en revue chaque programme de SIE et les rapports détaillés de chaque programme.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le personnel a continué d'examiner les rapports de SIE de trois des quatre exploitants producteurs. Les examens des rapports de SIE entamés au cours de la période visée par le présent rapport comprenaient : les projets Hibernia et Hibernia Sud de la SEDH, 2022; le projet White Rose de Cenovus Energy, 2022; et le projet Hebron d'ExxonMobil Canada, 2022. En outre, le plan de conception du projet White Rose de Cenovus Energy a été modifié pour inclure la surveillance du projet West White Rose à venir et l'examen de ce rapport a été lancé en 2023-2024. Les rapports et les plans des programmes de SIE achevés sont disponibles sur le site Web de l'CTNLOHE<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> <https://www.ctnlohe.ca/news/accusations-portees-contre-husky-oil-operations-limited-en-relation-avec-le-deversement-de-novembre-2018-dans-le-champ-white-rose/>

<sup>14</sup> <https://www.cnlop.ca/news/hibernia-management-development-company-ltd-pleads-guilty-to-offence/>

<sup>15</sup> <https://www.ctnlohe.ca/a-propos-de-lenvironnement/rapports-sur-les-projets-environnementaux/>

## FONDS POUR L'ÉTUDE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE)<sup>16</sup> est un programme de recherche national qui parraine des études environnementales et sociales relatives à la manière dont les activités d'exploration, d'exploitation et de production pétrolières sur les terres domaniales devraient être menées, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles elles doivent l'être. Les fonds proviennent de droits sur les terres domaniales versés par les parties intéressées. Le FEE est dirigé par un conseil de gestion de 12 membres représentant le gouvernement fédéral, l'Office, l'Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE), l'industrie pétrolière et gazière et le grand public.

Les projets de recherche suivants étaient en cours ou achevés à la fin de la période visée :

- Évaluation des risques liés aux levés sismiques pour les ressources en poissons de fond (projet FEE 2018-01S);
- Migration du saumon atlantique dans les régions extracôtières de l'est du Canada (projet FEE 2019-01S);
- Utilisation de technologies de suivi pour évaluer le chevauchement de l'océanite cul-blanc avec les plates-formes pétrolières et gazières extracôtières (projet FEE 2020-02S);
- Modèle de population des oiseaux marins (projet FEE 2021-01S);
- Analyses de la documentation sur l'attraction des oiseaux marins par la lumière artificielle et sur les méthodes de détection des oiseaux marins pour les installations pétrolières et gazières extracôtières de la côte est (projet FEE 2021-02S);
- Exploration de la diversité dans les systèmes de connaissances autochtones (2023-01S);
- Projets de publication (projets FEE 2023-02S à 2023-06S);
- Surveillance des mammifères marins et du bruit des navires dans la partie orientale de la mer de Beaufort (projet FEE 2021-01N).



Plateforme **Hibernia**

<sup>16</sup> <https://www.fondsee.org>

# ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

## ADMINISTRATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA *LOI SUR LA GESTION DES GAZ À EFFET DE SERRE*

Conformément au protocole d'entente relatif à l'administration de la *Loi sur la gestion des gaz à effet de serre* (traduction de l'anglais, Terre-Neuve-et-Labrador) conclu entre l'Office et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, l'Office est chargé d'examiner les rapports annuels sur les gaz à effet de serre (GES) remis par les exploitants de la zone extracôtière pour l'année civile précédente. Les rapports requis et les dates de remise sont indiqués dans le tableau 11 ci-dessous. Une fois que ces rapports ont été examinés pour s'assurer qu'ils sont complets, exacts et conformes à la réglementation, le personnel fournit les renseignements au ministère provincial de l'Environnement et du Changement climatique.

**Tableau 11 : Rapports annuels sur les gaz à effet de serre**

TYPE DE RAPPORT	RÉDIGÉ PAR	DATE DE REMISE
Rapport sur les émissions	Exploitant	1 <sup>er</sup> juin de l'année suivante
Rapport de vérification	Organe de vérification tiers	1 <sup>er</sup> septembre de l'année suivante
Rapport de conformité	Exploitant	1 <sup>er</sup> novembre de l'année suivante

## RESPONSABILITÉS SUPPLÉMENTAIRES DE L'OFFICE

En plus des responsabilités décrites dans le protocole d'entente susmentionné, le personnel de l'Office :

- recueille des données trimestrielles sur les émissions de GES afin d'évaluer le rendement par rapport aux objectifs annuels;
- recueille les données sur les émissions de GES provenant des activités de forage d'exploration et de développement et des activités de production, y compris les émissions d'évacuation et les émissions fugitives;
- examine les PPE pour s'assurer que les exploitants ont intégré un examen périodique de la stratégie de gestion et des technologies associées aux émissions découlant des activités en zone extracôtière;
- examine les plans de développement pour les émissions de GES des installations extracôtières proposées, ainsi que l'approche et la technologie de gestion proposées à mettre en œuvre, afin de réduire les émissions aux volumes les plus faibles possibles, sans compromettre la sécurité des opérations;
- fixe les limites de torchage et d'évacuation pour les installations de production extracôtières;
- fournit des conseils aux exploitants par l'intermédiaire des **Directives sur le traitement des déchets extracôtiers** de l'Office;
- joue un rôle de premier plan dans la vérification de la conformité de l'exploitant à toutes les conditions de la déclaration de décision conformément aux évaluations environnementales ou aux évaluations d'impact propres au projet fédéral qui font directement référence à l'atténuation des GES;

- agit comme observateur permanent pour le Canada auprès du réseau de captage et stockage du carbone (CSC) du Forum des autorités extracôtières dans la mer du Nord. Ce groupe comprend des représentants des autorités compétentes en matière de réglementation ou de supervision de la capture et du stockage du carbone dans la mer du Nord. Les membres actuels représentent le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni. L'objectif du réseau est d'échanger les leçons tirées de la supervision et du cadre réglementaire pour le transport et le stockage du CO<sub>2</sub> dans la zone extracôtière de la mer du Nord;
- Publie le rapport annuel sur l'initiative de réduction des émissions, qui décrit les travaux entrepris par l'industrie pétrolière et gazière dans la zone extracôtière en vue de réduire les émissions de GES et d'atteindre la carboneutralité.

### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PROVENANT D'INSTALLATIONS EXTRACÔTIÈRES

Les émissions de GES suivantes ont été déclarées pour chaque installation de production de la zone extracôtière, au cours de l'année civile 2022.

**Tableau 12 : Émissions de gaz à effet de serre des installations de production en 2022**

INSTALLATION	ÉMISSIONS DE GES (t de CO <sub>2</sub> e)	PRODUCTION DE 2022 EN BARILS (b) BARILS (b)	INTENSITÉ DES ÉMISSIONS (kg de CO <sub>2</sub> e/b)
Plateforme <i>Hebron</i>	431 586	50 303 731	8,58
Plateforme <b>Hibernia</b>	455 774	27 340 234	16,67
NPSD <b>SeaRose</b>	318 497	6 615 970	48,14
NPSD <b>Terra Nova</b>	0	0	S. O.

De plus amples renseignements sont disponibles dans le rapport d'information sur les gaz à effet de serre du ministère de l'Environnement et du Changement climatique du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> <http://www.gov.nl.ca/ecc/occ/greenhouse-gas-data/>

# RETOMBÉES INDUSTRIELLES

## PLANS DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

En 2023-2024, les activités de production extracôtières des projets Hibernia, Terra Nova, White Rose/North Amethyst et Hebron ont continué à faire l'objet d'une surveillance de la conformité aux dispositions des plans de retombées approuvés touchant la passation de marchés et l'emploi, l'approvisionnement en biens et en services, la recherche et développement (R et D), l'éducation et la formation (E et F) et la diversité et l'inclusion.

Le personnel a examiné et évalué les renseignements sur les retombées pour différentes activités menées en zone extracôtière :

- Supplément au Plan de retombées d'Equinor pour l'étude géotechnique de 2023;
- Supplément au Plan de retombées de bp pour la campagne de forage d'exploration de 2023;
- Supplément au Plan de retombées d'ExxonMobil pour la campagne de forage d'exploration de 2023.

En outre, le personnel a examiné les plaintes déposées par des particuliers et des sociétés sur les pratiques d'embauche et d'approvisionnement des exploitants et y a répondu. Le rôle de l'Office dans ces examens est de veiller à ce que les exploitants fournissent aux fabricants, aux consultants, aux entrepreneurs et aux entreprises de service de la province et d'autres parties du Canada des possibilités complètes et équitables de participer de façon concurrentielle à l'approvisionnement en biens et en services. La première considération doit être accordée aux services fournis à l'intérieur de la province et aux biens fabriqués dans la province, lorsque ces services et ces biens sont compétitifs en termes de prix du marché équitable, de qualité et de livraison; les résidents de la province doivent être considérés en priorité pour la formation et l'emploi.

## DONNÉES SUR LES DÉPENSES ET SUR L'EMPLOI

Au cours de l'année civile 2023, les exploitants ont déclaré des dépenses de 3,1 milliards de dollars pour les travaux réalisés dans la zone extracôtière. Depuis 1966, le total des dépenses effectuées atteint environ 76,9 milliards de dollars.

Au 31 décembre 2023, 5 717 résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et d'autres régions du Canada occupaient des emplois ayant un lien direct avec les activités d'exploitation d'hydrocarbures dans la zone extracôtière. En 2023, environ 266,1 millions de dollars ont été dépensés pour des programmes d'exploration, ce qui représente 1 658 mois-personnes en emplois. Les activités de production courantes représentaient des dépenses de 2,1 milliards de dollars en 2023, dont environ 58 % sont engagées chaque année à Terre-Neuve-et-Labrador et 19 % ailleurs au Canada.

Les tableaux qui suivent résument la participation des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et des autres Canadiens à l'étape d'exploitation des projets Hibernia, Terra-Nova et White Rose/North Amethyst, et à l'étape de construction du projet West White Rose.

## HEBRON

En 2023, EMCP a déclaré des dépenses d'environ 511 millions de dollars, engagées dans une proportion de 74 % au Canada, dont 59 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 décembre 2023, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet Hebron était de 1 023. De ce nombre, 94 % des travailleurs étaient, au moment de leur embauche, des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 3 % étaient des résidents d'autres régions du Canada.

**Tableau 13 : Emplois liés au projet Hebron (au 31 décembre 2023)**

EMPLACEMENT	RÉSIDENCE			TOTAL
	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	AUTRES RÉGIONS DU CANADA	À L'EXTÉRIEUR DU CANADA	
Exploitations côtières	428	18	14	460
Exploitations extracôtières	538	15	10	563
<b>Total</b>	<b>966</b>	<b>33</b>	<b>24</b>	<b>1 023</b>

## HIBERNIA

En 2023, la SEDH a déclaré des dépenses d'environ 639 millions de dollars, engagées dans une proportion de 79 % au Canada, dont 56 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 décembre 2023, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet Hibernia était de 1 280. De ce nombre, 95 % des travailleurs étaient, au moment de leur embauche, des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 3 % étaient des résidents d'autres régions du Canada.

**Tableau 14 : Emplois liés au projet Hibernia (au 31 décembre 2023)**

EMPLACEMENT	RÉSIDENCE			TOTAL
	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	AUTRES RÉGIONS DU CANADA	À L'EXTÉRIEUR DU CANADA	
Exploitations côtières	523	17	16	556
Exploitations extracôtières	687	27	10	724
<b>Total</b>	<b>1 210</b>	<b>44</b>	<b>26</b>	<b>1 280</b>

## TERRA-NOVA

En 2023, Suncor Énergie a déclaré des dépenses d'environ 601 millions de dollars, engagées dans une proportion de 79 % au Canada, dont 60 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 décembre 2023, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet Terra Nova était de 601. Au moment de leur embauche, 95 % des travailleurs étaient des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 4 % des résidents d'autres régions du Canada.

**Tableau 15 : Emplois liés à Terra-Nova (au 31 décembre 2023)**

EMPLACEMENT	RÉSIDENCE			TOTAL
	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	AUTRES RÉGIONS DU CANADA	À L'EXTÉRIEUR DU CANADA	
Exploitations côtières	258	10	6	274
Exploitations extracôtières	311	12	4	327
<b>Total</b>	<b>569</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>601</b>

## WHITE ROSE/NORTH AMETHYST/WEST WHITE ROSE

En 2023, Cenovus Energy a déclaré des dépenses d'environ 1,01 milliard de dollars, engagées dans une proportion de 76 % au Canada, dont 57 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 décembre 2023, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés aux projets White Rose/North Amethyst/West White Rose était de 2 614. Au moment de leur embauche, 75 % des employés étaient des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 3 % des résidents d'autres régions du Canada.

**Tableau 16 : Emplois rattachés à White Rose/North Amethyst/West White Rose (au 31 décembre 2023)**

EMPLACEMENT	RÉSIDENCE			TOTAL
	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	AUTRES RÉGIONS DU CANADA	À L'EXTÉRIEUR DU CANADA	
Exploitations côtières	1 705	60	564	2 329
Exploitations extracôtières	267	14	4	285
<b>Total</b>	<b>1 972</b>	<b>74</b>	<b>568</b>	<b>2 614</b>

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, ÉDUCATION ET FORMATION

L'Office a poursuivi la surveillance des obligations des exploitants en matière de R et D ainsi que d'E et F dans la province. Avant d'engager des dépenses de R et D et/ou d'E et F, les exploitants peuvent soumettre les projets proposés à l'Office pour déterminer leur admissibilité en vertu des **Lignes directrices sur le plan de retombées économiques** de l'Office. Au total, 21 demandes de R et D/d'E et F ont été présentées en 2023-2024. Ces demandes représentent environ 34 millions de dollars en financement potentiel de R et D/d'E et F dans la province. Les domaines d'intérêt liés aux demandes présentées incluent :

- Stratigraphie de la passe flamande et études de la source au puits;
- Solutions de rechange au torchage du gaz naturel;
- Optimisation du carburant par l'intelligence artificielle pour les flottes maritimes;
- Étude de conception technique préliminaire pour le centre d'innovation en matière d'énergie verte;
- Conception d'éoliennes extracôtières flottantes;
- Fabrication d'une unité d'énergie houlomotrice et essais de réservoirs;
- Centre d'excellence en intelligence artificielle de l'Université Memorial;
- Analyse par imagerie hyperspectrale de la répartition des ciments carbonatés.

Les dépenses de R et D/d'E et F de l'année civile 2022 ont été examinées en 2023 afin de déterminer leur admissibilité par rapport aux lignes directrices de l'Office. Selon un examen des dépenses liées aux travaux, on a dépensé environ 24 millions de dollars en activités admissibles de R et D ainsi que d'E et F, ce qui porte les dépenses totales à près de 684 millions de dollars depuis l'entrée en vigueur des lignes directrices sur les dépenses de recherche et développement et d'éducation et de formation de l'Office, le 1<sup>er</sup> avril 2004<sup>18</sup>. Les mises à jour de ces dépenses sont publiées chaque année et peuvent être consultées sur le site Web de l'Office<sup>19</sup>.

## INITIATIVES EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ

En 2023-2024, le personnel a examiné les initiatives en matière de diversité pour diverses activités extracôtières dans les dispositions des plans de retombées approuvés. Les exploitants ont déployé des efforts pour faciliter l'accès des personnes et des groupes désignés aux possibilités de formation et d'emploi, ainsi qu'à la prestation de biens et de services. Dans le cadre d'un plan de diversité, les personnes ou groupes désignés dans la **Loi sur l'équité en matière d'emploi** sont les suivants : les femmes, les **peuples autochtones**, les personnes en situation de handicap et les membres des minorités visibles<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> Veuillez consulter l'annexe 2 des **Lignes directrices sur les régimes de retombées sociaux** disponibles au <https://www.cnlopb.ca/wp-content/uploads/guidelines/benplan.pdf>.

<sup>19</sup> <https://www.ctnlohe.ca/information/donnees-statistiques/>

Le rapport du Groupe de travail sur l'examen de la **Loi sur l'équité en matière d'emploi** a été publié en 2023 et recommande la création de nouveaux groupes désignés, ainsi que la mise à jour de certaines terminologies et définitions pour les groupes désignés existants.

Les exploitants ont mené diverses activités en 2023, notamment les programmes et les initiatives suivants :

- Détermination de possibilités de stages et octroi de bourses d'études pour les personnes issues de groupes méritant l'équité, administrées par l'Université Memorial, le Collège de l'Atlantique Nord, le Marine Institute et la Coalition of Persons with Disabilities NL;
- Collaboration avec des organisations industrielles et communautaires, telles que Trades NL, l'Association for New Canadians et la Women in Resource Development Corporation, pour identifier des candidates et des candidats divers et promouvoir l'équité dans le processus de recrutement et de sélection, par exemple, en mettant en œuvre des méthodes d'embauche cohérentes et en s'attaquant aux préjugés (c.-à-d. en utilisant un langage inclusif dans les offres d'emploi et en offrant une aide à l'accessibilité tout au long du processus de candidature);
- Partenariat avec des organisations telles qu'Energy NL et la Newfoundland and Labrador Organization of Women Entrepreneurs pour faciliter l'accès aux entreprises pour les divers fournisseurs et prestataires de services par l'intermédiaire d'organisations de certification, notamment le Conseil canadien des fournisseurs autochtones et de minorités visibles, la Chambre de commerce 2ELGBTQI+ du Canada et WEConnect International;
- Soutien à des programmes communautaires tels que Parlons sciences, le programme d'emplois d'été pour élèves de Women in Science and Engineering Newfoundland & Labrador, la Learning Disabilities Association of Newfoundland and Labrador et le Ukrainian Student Fund;
- Reconnaissance d'un certain nombre de journées importantes, notamment le Mois de l'histoire des Noirs, la Journée internationale des femmes, le Mois de la fierté et la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation;
- Participation à des formations de sensibilisation à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance (DEIA), et organisation d'activités et de programmes par l'intermédiaire de groupes de ressources bénévoles pour les employés;
- Suivi et soutien des initiatives des entrepreneurs en matière de diversité, y compris en ce qui a trait au recrutement et aux efforts visant à créer des environnements de travail favorables.

Pour obtenir de plus amples renseignements, le Rapport trimestriel sur les retombées économiques industrielles de l'C-TNLOHE se trouve sur le

Site Web de l'C-TNLOHE et fournit des statistiques sur les emplois liés aux projets, les dépenses et l'approvisionnement ainsi que de l'information sur le contenu local<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> <https://www.ctnlohe.ca/a-propos-des-retombees-industrielles/rapports-sur-les-retombees-industrielles-de-l'exploitant/>

## EXPLOITATIONS EXTRACÔTIÈRES

### EXPLOITATION DE PUIITS

La surveillance réglementaire de l'exploitation de puits par l'industrie est une fonction importante de l'Office. Un exploitant peut demander une approbation de forer un puits, s'il souhaite entamer le forage d'un puits donné; une approbation de modifier l'état d'un puits, s'il souhaite retourner dans un puits existant pour y réaliser des activités d'exploitation, ce qui comprend les interventions sur puits, le reconditionnement ou l'achèvement, la remise en production, la suspension de l'exploitation ou l'abandon. En cas de cessation de l'exploitation d'un puits, ces activités font également l'objet d'une évaluation afin de vérifier que l'achèvement ou l'obturation et l'abandon (ou la suspension de l'exploitation) du puits concerné sont conformes aux exigences réglementaires, particulièrement en ce qui concerne l'exigence de double barrière de puits.



Le directeur des opérations du C-TNLOHE a assisté à la conférence sur le contrôle des puits de l'International Association of Drilling Contractors à la Nouvelle-Orléans.

## AUTORISATIONS D'OPÉRATIONS

Lors de l'examen des demandes d'autorisation d'opérations reçues des exploitants, le personnel fournit un soutien technique et évalue les politiques et procédures de l'exploitant en matière de forage, d'intégrité des puits et d'entretien préventif.

En 2023-2024, les demandes d'autorisation d'exploitation suivantes ont été approuvées ou sont encore en cours d'examen :

**Tableau 17 : Autorisations d'exploitation approuvées ou à l'étude en 2023-2024**

EXPLOITANT	MISE EN ŒUVRE	DESCRIPTION ET ÉTAT
bp	Navire à moteur <b>Stena IceMax</b>	Autorisation d'opérations de forage exploratoire Approuvée
Cenovus Energy	TechnipFMCNSP <b>Deep Explorer</b> et LDC <b>Seahunter</b>	Autorisation d'exploitation de plongée pour le projet West White Rose En cours d'examen
Cenovus Energy	Navires à tuyauterie flexible <b>Van Oord Stornes</b> et <b>Van Oord Nordnes</b>	Autorisation d'exploitation de construction pour le projet West White Rose En cours d'examen
Cenovus Energy	NM <b>Arctic Horizon</b> et NM <b>Skandi Vinland</b>	Modification de l'autorisation d'exploitation de forage et de production Approuvée
Cenovus Energy	À déterminer	Autorisation d'exploitation de construction pour le remorquage de la structure gravitaire en béton du projet West White Rose En cours d'examen
Cenovus Energy	À déterminer	Autorisation d'exploitation de construction pour le remorquage de la partie supérieure du projet West White Rose En cours d'examen
Cenovus Energy	À déterminer	Autorisation d'exploitation de construction pour le raccordement et la mise en service du projet West White Rose En cours d'examen
EMCL	UMFM <b>Hercules</b>	Modification de l'autorisation d'exploitation du forage d'exploration* Approuvée
EMCL	Plateforme <i>Hebron</i>	Modification de l'autorisation d'exploitation de forage et de production Approuvée
EMCL	NM <b>Stena DrillMAX</b>	Modification de l'autorisation d'exploitation du forage d'exploration* En cours d'examen
EMCL	À déterminer	Autorisation d'exploitation sismique géophysique En cours d'examen
Equinor	UMFM <b>Hercules</b>	Autorisation d'opérations de forage exploratoire* En cours d'examen
SEDH	À déterminer	Autorisation d'exploitation sismique géophysique En cours d'examen
Suncor Énergie	NPSD <b>Terra Nova</b>	Autorisation d'exploitation de production Approuvée

\*Mesures de surveillance spéciales appliquées

Au cours de 2023-2024, cinq puits de développement et deux puits d'exploration ont été forés. Des mesures de surveillance spéciales ont été appliquées par le C-TNLOHE aux programmes d'exploration, en mettant l'accent sur les pratiques de surveillance de la pression, les procédures de bouchage et d'abandon et les mesures de contrôle des puits.

### **ACTIVITÉS DE PRODUCTION ET PROLONGATION DE LA DURÉE DE VIE**

La surveillance réglementaire des activités de production est une autre fonction importante de l'Office. Le personnel a continué de fournir du soutien technique aux examens de l'évaluation de la sécurité et a effectué une surveillance continue des installations de production en mer. Au cours de l'exercice 2023-2024, le personnel a effectué des examens de prolongement de la durée de vie pour la plate-forme **Hibernia**, le NPSD **SeaRose** et le NPSD **Terra Nova** et a tenu des réunions mensuelles avec les exploitants pour discuter des enjeux liés aux risques.

En novembre 2023, le NPSD **Terra Nova** a repris la production après un important projet de PDV. En outre, en janvier 2024, le NPSD **SearRose** a quitté la station et a transité vers une cale sèche à Belfast pour un projet de PDV.

Le personnel continue de surveiller les opérations de la salle de commande sur terre d'EMCP pour la plate-forme **Hebron**. Les rapports d'incidents liés à la salle de commande sur terre sont examinés par le C-TNLOHE et les mesures correctives prises par l'exploitant sont suivies jusqu'à leur clôture. En août 2023, le personnel a effectué une vérification des opérations de la SCT de la plateforme **Hebron** et n'a relevé aucun problème.

### **SURVEILLANCE DE L'INTÉGRITÉ DES PUIITS DE DÉVELOPPEMENT**

Au cours de la période visée par le rapport, le C-TNLOHE a continué d'évaluer les rapports trimestriels soumis par les exploitants sur l'état d'intégrité de tous les puits de développement dans la zone extracôtière afin de s'assurer que les exploitants maintiennent l'intégrité des puits selon les normes les plus élevées. En 2023-2024, 96,7 % des puits de développement avaient un statut de puits sain, avec trois nouvelles atteintes à l'intégrité des puits, un puits faisant l'objet d'une surveillance continue et deux puits pour lesquels les exploitants ont déjà pris des mesures. Le personnel a continué à vérifier que les exploitants avaient corrigé les déficiences, ou qu'ils avaient mis en place des mesures d'atténuation et des plans de surveillance supplémentaires tout en faisant progresser les plans de réparation.

Le tableau 18 dresse la liste des activités de surveillance de l'exploitation de puits réalisées en 2023-2024 :

**Tableau 18 : Activités de surveillance de l'exploitation de puits pour 2023-2024**

ACTIVITÉ	NOMBRE D'ACTIVITÉS ACHEVÉES
Approbation pour modifier l'état d'un puits	14
Approbation pour forer un puits	4
Puits de développement – Surveillance de l'intégrité	183
Évaluations de la sécurité des activités – Autorisation d'exploitation	3
Vérifications/inspections des activités	2
Réunions de supervision des activités de production	39
Puits faisant l'objet d'une surveillance spéciale	2
Surveillance de l'exploitation de puits	26
Avis d'abandon d'un puits	9

### COLLABORATION TECHNIQUE RÉGIONALE

En 2023-2024, un comité technique composé de membres du personnel de l'Office et de l'industrie a été créé pour examiner et mettre à jour les exigences en matière de formation au contrôle des puits énoncées dans les pratiques normalisées en matière de formation et de qualification de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP). Ce travail est en cours.

### ÉQUIPE DU PROJET DE RÉFORME RÉGLEMENTAIRE DE L'OFFICE

En 2023-2024, le personnel s'est concentré sur l'élaboration d'orientations associées au projet de **Règlement-cadre**. La formation et la sensibilisation internes associées au nouveau **Règlement-cadre** se sont poursuivies au cours de la période visée par le présent rapport, de même que les mises à jour des processus, des documents et du contenu du site Web. Le 28 février 2024, RNCan a publié la version 2 du **Règlement-cadre** de la Gazette du Canada. Peu après la publication du **Règlement-cadre**, l'Office diffusera les lignes directrices à jour auprès de l'industrie et du public à des fins de consultation.

L'Office publiera trois nouvelles lignes directrices à la suite de la publication du **Règlement-cadre** :

- **Ligne directrice relative au *Règlement-cadre***
- **Ligne directrice relative aux autorisations et agréments liés aux activités pétrolières**
- **Ligne directrice sur les plans de contingence**

Le tableau 19 met en évidence les lignes directrices existantes qui doivent être mises à jour en raison du nouveau **Règlement-cadre**. Il existe d'autres instruments réglementaires (p. ex. notes d'interprétation, codes de pratique) qui font également l'objet d'une évaluation en vue de leur mise à jour, de leur retrait ou de leur consolidation, mais comme les changements ne sont pas considérés comme importants, ils ne figurent pas dans le tableau ci-dessous. L'industrie continue à participer et à s'informer de ces efforts par l'intermédiaire de réunions trimestrielles organisées par l'Office et l'ACPP.

**Tableau 19 : Liste des principales lignes directrices existantes devant être révisées**

NOM DE LA LIGNE DIRECTRICE
Lignes directrices sur les plans de protection de l'environnement
Lignes directrices sur les plans de sécurité

**SURVEILLANCE DE L'ACCRÉDITATION**

Au cours de l'exercice, le personnel a continué d'évaluer les portées de travaux proposées qui décrivaient les activités de vérification que les organismes d'accréditation devront mener s'ils veulent émettre et maintenir des certificats d'aptitude pour les navires et les installations prévus dans la zone extracôtière. Ces portées de travaux ont été examinées pour en vérifier la conformité, et présentées au chef de la sécurité pour approbation, comme l'exige la loi. Au cours de la période visée par le présent rapport, le personnel a examiné et évalué la portée de travaux révisée du NM **Stena DrillMAX** et du NSP **Deep Explorer**.

Dans le cadre de la surveillance permanente des activités d'accréditation, le personnel a également examiné des rapports périodiques de sociétés d'accréditation, rencontré régulièrement celles-ci et a assisté aux enquêtes effectuées par ces sociétés.

**Tableau 20 : Surveillance de l'activité des autorités de certification par le C-TNLOHE pour 2023-2024**

ACTIVITÉ	NOMBRE D'ACTIVITÉS ACHEVÉES
Réunions de surveillance	67
Surveillance de la vérification de l'installation de l'autorité de certification	6
Évaluations de la portée de travaux	2

**Tableau 21 : Installations dont les activités d'organismes d'accréditation ont été surveillées en 2023-2024**

NOM DE L'INSTALLATION	TYPE D'INSTALLATION	AUTORITÉ DE CERTIFICATION
NSP <b>Deep Explorer</b>	Plongée	Det Norske Veritas (DNV)
Plate-forme <b>Hebron</b>	Production	Lloyd's Register (LR)
UMFM <b>Hercules</b>	Forage	DNV
Plateforme <b>Hibernia</b>	Production	LR
NPSD <b>SeaRose</b>	Production	DNV
NM <b>Stena DrillMAX</b>	Forage	DNV
Navire à moteur <b>Stena IceMax</b>	Forage	DNV
NPSD <b>Terra Nova</b>	Production	LR
Projet West White Rose	Production	LR

Les sociétés d'accréditation ont également entrepris des activités de vérification dans le cadre de leur rôle de sociétés de classification et également en tant que mandataires désignés au nom des États du pavillon. Dans le contexte du DNV et du LR en tant que pouvoirs délégués pour les installations sous pavillon canadien, le personnel a continué à travailler avec la Direction de la sécurité et de la sûreté

maritimes de Transports Canada en 2023-2024, afin d'échanger des renseignements sur des questions d'intérêt mutuel liées à la sécurité maritime.

L'évolution vers un **Règlement-cadre**, principalement fondé sur le rendement, par l'intermédiaire de l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières (IRRZPE), a défini une exigence selon laquelle les plans d'accréditation doivent contenir des détails sur lesquels les organismes d'accréditation entreprendront des activités de vérification et auxquels ils feront référence dans la portée des travaux correspondante. Au cours de la période visée par le présent rapport, le personnel a élaboré un projet de processus interne pour permettre un examen interministériel efficace et efficient des plans d'accréditation.



NPSD SeaRose

## GESTION DES DROITS

### DEMANDES DE DÉSIGNATIONS

En vertu de son régime foncier selon un calendrier établi, l'Office a lancé les demandes de désignations suivantes au cours de l'exercice 2023-2024<sup>22</sup>.

**Tableau 22 : Demandes de désignations en 2023-2024**

DEMANDES DE DÉSIGNATIONS	DATE D'ÉMISSION	DATE DE CLÔTURE
NL23-CFN01 (lots – ETN)	19 septembre 2023	8 novembre 2023
NL23-CFN02 (lots – JDA)	19 septembre 2023	8 novembre 2023
NL24-CFN01 (domaines d'intérêt – ETN)	19 janvier 2024	6 mars 2024
NL24-CFN02 (domaines d'intérêt – Régions à faible activité)	19 janvier 2024	6 mars 2024

### APPELS D'OFFRES

En vertu du régime foncier selon un calendrier établi, les appels d'offres suivants ont été lancés au cours de l'exercice 2023-2024.

**Tableau 23 : Demandes de désignations en 2023-2024**

APPEL D'OFFRES	LOTS OFFERTS	LOTS ATTRIBUÉS	DATE DE CLÔTURE	APPEL D'OFFRES RETENU (ENGAGEMENTS D'EXÉCUTION DE TRAVAUX)
NL23-CFB01 (ETN)	28	0	1 <sup>er</sup> novembre 2023	Nul
NL23-CFB02 (SETN)	19	0	1 <sup>er</sup> novembre 2023	Nul

### STATUT DES PERMIS

Le C-TNLOHE accorde des droits sous forme de permis de prospection, d'attestations de découverte importante et de permis de production. Au cours de l'exercice 2023-2024, les permis de prospection 1147, 1148 et 1168 ont expiré et l'attestation de découverte importante 1060 a été délivrée<sup>23</sup>.

Au 31 mars 2024, 15 permis de prospection, 60 attestations de découverte importante et 12 permis de production étaient en vigueur dans la zone extracôtière.

<sup>22</sup> <https://www.ctnlohe.ca/a-propos-de-lexploration-et-des-licences/offres-de-terres/>

<sup>23</sup> <https://www.ctnlohe.ca/a-propos-de-lexploration-et-des-licences/tableaux-dinformation-sur-les-permis/>

## PERMIS D'EXPLOITATION

Toute personne qui planifie d'entreprendre des activités ou des travaux liés aux hydrocarbures dans la zone extracôtière doit obtenir un permis d'exploitation. En 2023-2024, l'Office a délivré 14 permis d'exploitation, comme le montre le tableau 24.

**Tableau 24 : Permis d'exploitation délivrés pendant l'exercice 2023-2024**

PERMIS D'EXPLOITATION	EXPLOITANT
PE 2301	Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Itée
PE 2302	ExxonMobil Canada Itée
PE 2303	ExxonMobil Canada Ltd., à titre de partenaire de gestion d'ExxonMobil Canada Properties
PE 2304	Chevron Canada Limited
PE 2305	Chevron Canada Limited, à titre de partenaire de gestion de Chevron Canada Resources
PE 2306	Cenovus Energy Inc.
PE 2307	BP Canada Energy Group ULC
PE 2308	Fugro GeoSurveys, une division de Fugro Canada Corp.
PE 2309	Electromagnetic Geoservices Canada inc.
PE 2310	Suncor Énergie Inc.
PE 2311	Imperial Oil Ressources Limited
PE 2312	Equinor Canada Itée
PE 2313	Schlumberger Canada Limited, à titre de partenaire de gestion de WesternGeco Limited
PE 2314	Shoal Point Energy Ltd.

## FONDS PERÇUS ET ENREGISTRÉS

En application des **lois de mise en œuvre de l'Accord**, il incombe à l'Office de percevoir certains droits, sommes confisquées et loyers. En 2023-2024, la somme de 212 139 640,95 \$ a été perçue, enregistrée et transmise à RNCan au nom du receveur général du Canada.

**Tableau 25 : Fonds perçus et enregistrés au nom du receveur général en 2023-2024**

DROITS, CONFISCATIONS ET LOYERS	SOMMES PERÇUES
Confiscations (dépôts de forage)	10 000 000,00 \$
Confiscations (dépôts de garantie)	199 639 093,95 \$
Permis d'exploitation	650,00 \$
Loyers	2 499 897,00 \$
<b>Total</b>	<b>212 139 640,95 \$</b>

Depuis sa création, l'Office a perçu au total 665 570 030,82 \$ au nom de l'État en ce qui concerne les transactions liées au régime foncier. De plus amples renseignements sur les frais, les sommes confisquées et les loyers sont disponibles sur le site Web du C-TNLOHE<sup>24</sup>.

<sup>24</sup> <https://www.ctnlohe.ca/a-propos-de-lexploration-et-des-licences/tableaux-dinformation-sur-les-permis/>

## GESTION DES RESSOURCES

### RECHERCHE ET ENTREPOSAGE DES CAROTTES

Des carottes, des déblais de forage et des échantillons de fluides, des plaques pétrographiques et biostratigraphiques et divers autres matériaux géologiques soumis dans la foulée du forage de puits dans la zone extracôtère sont conservés au Centre d'entreposage et de recherche (CERO) de l'Office. Le CERO offre un accès public à ce contenu aux fins d'étude et de visualisation à l'échéance de la période de protection des renseignements prévue par la loi.

### PROGRAMMES GÉOSCIENTIFIQUES

Quatre programmes géoscientifiques sans étude sur le terrain dans les régions de régime foncier suivantes ont été approuvés en 2023-2024, comme le montre le tableau 26. Le C-TNLOHE a examiné et autorisé quatre programmes géoscientifiques comportant des études sur le terrain dans la zone extracôtère en 2023-2024, comme le montre le tableau 27.

**Tableau 26 : Programmes géoscientifiques sans étude sur le terrain autorisés en 2023-2024**

SOCIÉTÉ	TYPE D'ÉTUDE	RÉGION
bp	Achat de données	ETN
Collège de l'Atlantique Nord	Pétrographique	Régional
EMCL	Pétrographique	SETN
Oil and Gas Corporation of Newfoundland and Labrador (OilCo)	Biostratigraphique	ETN

**Tableau 27 : Programmes géoscientifiques avec étude sur le terrain autorisés en 2023-2024**

EXPLOITANT	AUTORISATION D'EXPLOITATION	RÉGION	AUTRES DONNÉES
EMCL	Étude des fonds marins avant le forage	JDA	17 km – Vidéo
EMCL	Étude des fonds marins avant le forage	ETN	13 km – Vidéo
EMCL	Étude des fonds marins avant le forage	JDA	14 km – Vidéo
Equinor	Étude des fonds marins avant le forage	ETN	44 km – Vidéo

## COMPTABILITÉ DE LA PRODUCTION

Les données sur les volumes de production reçues des exploitants sont saisies dans un logiciel de comptabilité de la production, examinées pour en vérifier l'exactitude, formatées et compilées. Ces informations sont ensuite fournies aux responsables gouvernementaux et affichées chaque mois sur le site Web de l'Office. Ces rapports comprennent les volumes de pétrole, de gaz et d'eau produits pour chaque puits dans tous les champs de production, dans la zone extracôtière. L'Office est en train de passer à un logiciel de comptabilité de production plus robuste, afin de prendre en compte la quantité croissante de données générées par la zone extracôtière.

## ACTIVITÉS DE PRODUCTION

Dans le cadre du mandat de l'Office, le service de la Gestion des ressources assure la surveillance des activités de production des exploitants pour veiller au respect des objectifs de récupération maximale, des bonnes pratiques relatives aux champs pétroliers et de la comptabilité de la production. Le personnel examine les rapports annuels de production présentés par les exploitants, et effectue également une surveillance quotidienne et examine les données de production mensuelles pour s'assurer que les exploitants respectent les plans de développement approuvés. Le tableau suivant indique la production pour chaque champ dans la zone extracôtière en 2023-2024.

**Tableau 28 : Statistiques de production des champs pour 2023-2024**

CHAMP	PRODUCTION			UTILISATION DU GAZ				EAU INJECTÉE	MOYENNE QUOTIDIENNE DE PÉTROLE
	Pétrole	Gaz	Eau	Brûlé à la torche	Carburant	Injecté	Levage		
	Mb	Mpcs	Mb	Mpcs	Mpcs	Mpcs	Mpcs		
Hebron	42,13	16,67	23,76	0,27	5,54	10,80	25,58	64,13	115 011
Hibernia	23,97	98,37	38,46	1,71	5,35	91,30	15,82	64,40	65 519
North Amethyst	1,11	4,17	8,36	0,16	0,41	3,25	6,22	0,03	3 012
Terra-Nova	2,41	9,36	0,93	3,73	0,46	5,13	0,70	0,10	6 656
White Rose	2,40	20,00	2,31	0,69	1,77	15,56	6,89	0,03	6 544

Remarque : Le gaz injecté du champ North Amethyst est comptabilisé dans le champ White Rose.

Le tableau 29 indique la production cumulative totale pour chaque champ jusqu'au 31 mars 2024.

**Tableau 29 : Statistiques de production cumulative des champs au 31 mars 2024**

CHAMP	PRODUCTION			UTILISATION DU GAZ				EAU INJECTÉE
	Pétrole	Gaz	Eau	Brûlé à la torche	Carburant	Injecté	Levage	
	Mb	Mpcs	Mb	Mpcs	Mpcs	Mpcs	Mpcs	
<b>Hebron</b>	270,00	108,55	66,14	10,73	33,75	64,03	113,22	333,79
<b>Hibernia</b>	1 269,82	2 296,61	811,67	106,81	139,09	2 050,64	72,16	2 007,38
<b>North Amethyst</b>	60,57	63,66	120,95	4,73	9,51	47,87	83,30	149,96
<b>Terra-Nova</b>	427,44	851,72	379,08	68,38	75,74	691,55	143,25	810,69
<b>White Rose</b>	267,71	439,19	174,21	42,22	54,62	332,05	165,52	565,74

Remarque : Le gaz injecté du champ North Amethyst est comptabilisé dans le champ White Rose.

### AUDITS DE MESURE ET PRÉSENCE

L'Office est chargé d'assister au renouvellement de la certification et à l'étalonnage annuels des compteurs fiscaux dans toutes les installations de production. Le progiciel de vérification des compteurs est utilisé pour s'assurer que les compteurs fiscaux utilisés pour mesurer les volumes de pétrole et de gaz déchargés sur les pétroliers de transport restent à un taux d'exactitude de +/- 0,25 %. L'exactitude de ces compteurs est d'une importance capitale, car ils sont utilisés dans le calcul des redevances par le gouvernement provincial. L'Office reçoit des rapports mensuels, qui sont analysés dès leur réception pour en vérifier l'exhaustivité, l'exactitude et la conformité réglementaire. Une fois la procédure d'examen terminée et les rapports jugés satisfaisants, le personnel élabore et fournit les rapports aux gouvernements fédéral et provincial, qui utilisent ces données pour calculer les redevances.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le renouvellement de la certification et la vérification de l'étalonnage ont eu lieu à bord des plateformes **Hebron** et **Hibernia** au cours de l'été 2023. Cenovus Energy a obtenu une prolongation pour le renouvellement de la certification du compteur principal du NPSD **SeaRose** en raison des activités de PDV. Le renouvellement de la certification du NPSD **SeaRose** devrait reprendre à l'été 2024. Le renouvellement de la certification et l'étalonnage de Suncor Énergie ont eu lieu à l'hiver 2023, mais les représentants de l'Office n'ont pas pu y assister. Le personnel examinera les résultats avec l'organisme tiers de renouvellement d'accréditation.

# COORDINATION, PLANIFICATION ET INNOVATION RÉGLEMENTAIRES

## COORDINATION RÉGLEMENTAIRE

Les autorisations nécessitent des évaluations détaillées des demandes réglementaires dans les domaines clés de la sécurité, de l'environnement, des opérations, de la gestion des ressources, de l'exploration, des retombées industrielles et de la responsabilité financière. Ces évaluations sont examinées en détail tout au long du présent rapport.

Le personnel facilite, coordonne et rend possible le processus réglementaire. Il s'agit d'un aspect important du processus d'approbation pour l'autorisation d'activités telles que le forage, la production, la construction, la plongée ainsi que les programmes géoscientifiques, géotechniques et environnementaux.

## DEMANDES DE PLANS DE DÉVELOPPEMENT

L'Office est responsable de l'évaluation réglementaire et de l'approbation des demandes de plan de développement (DPD) et des modifications, y compris le processus de décision fondamentale. Les DPD font l'objet d'une évaluation interministérielle approfondie, portant notamment sur la consultation du public, la sécurité, la protection de l'environnement, les retombées industrielles, les opérations et la gestion des ressources. Au cours de la période visée par le présent rapport, l'Office a procédé à l'examen réglementaire de deux DPD.

La demande de modification du plan de développement d'ExxonMobil pour les intervalles de sables Jeanne d'Arc a été approuvée par l'Office le 26 octobre 2023. Cette modification est une mise à jour du plan de développement existant d'Hebron (rapport de décision 2012.01) et permet au promoteur de développer les réservoirs de sable restants dans la formation JDA. Les réserves ajoutées représentent jusqu'à 5 % de la récupération finale prévue pour le champ Hebron pendant la durée de vie du projet.

La demande de modification du plan de développement de Cenovus Energy pour l'utilisation d'arbres de Noël sous-marins autonomes dans les champs White Rose et North Amethyst était en cours d'examen au 31 mars 2024. Cette modification est une demande de concept technologique pour une nouvelle technologie de complétion de puits. Au cours de la période visée par le rapport, une consultation publique a été menée. Si elle est approuvée, toute mise en œuvre future de cette technologie nécessitera la présentation et l'évaluation d'une DPD propre au projet à ce moment-là.

## LANGUES OFFICIELLES

Dans le cadre d'un protocole d'entente signé en mars 2023, RNCan et l'Office se sont entendus sur l'acquisition de services en français par lesquels RNCan couvrira les coûts associés aux services de traduction en français. Cette mesure vise à faire en sorte que les produits de l'Office soient mis à la disposition du public dans les deux langues officielles.

## INNOVATION

Le personnel de l'Office travaille à un certain nombre d'initiatives liées à la surveillance réglementaire novatrice à l'appui de la modernisation à mesure que l'industrie passe à des technologies numériques de pointe. Axée sur la sécurité, la protection de l'environnement et la réduction des émissions, l'occasion pour les opérateurs d'accroître leur efficacité dans ces domaines et dans d'autres continue

de favoriser leur intégration dans les opérations nouvelles et existantes. L'Office s'engage à développer la croissance et les capacités de l'écosystème local de la numérisation.

En plus de créer d'importantes possibilités, la réglementation des technologies numériques de pointe génère de nouveaux défis et de nouvelles attentes pour l'Office. En collaboration avec les exploitants, les gouvernements, les intervenants et les collègues chargés de la réglementation au Canada et dans le monde entier, le personnel se concentre sur l'évaluation et la surveillance de ces technologies. L'Office s'engage à responsabiliser les opérateurs et à mettre en œuvre des mesures sûres et respectueuses de l'environnement dans ce domaine, afin d'obtenir un rendement mesurable égal ou supérieur à celui des mesures qui sont actuellement utilisées.

Les priorités actuelles de l'Office en matière de surveillance réglementaire de l'innovation sont les suivantes :

- l'équivalence réglementaire des nouvelles technologies numériques;
- la formation, les compétences et les facteurs humains;
- la gestion des données et de l'information;
- la cybersécurité;
- l'écosystème local de la numérisation.

La cybersécurité continuera d'être une priorité et évoluera en fonction des pratiques exemplaires de l'industrie.

### **MISE EN ŒUVRE DE LA TECHNOLOGIE NUMÉRIQUE**

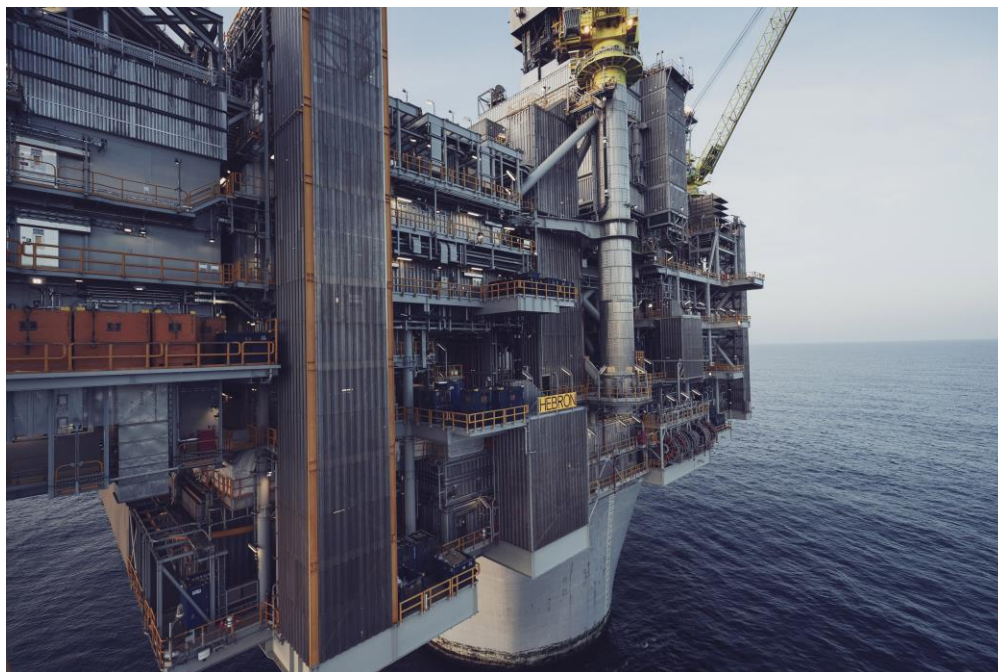
L'Office reconnaît la nécessité d'une modernisation et d'une innovation organisationnelles continues, ainsi que d'une croissance continue des capacités et des compétences. Dans le but d'accroître l'efficacité, l'efficacité et la capacité d'analyse afin d'améliorer les résultats de la réglementation et la surveillance, l'Office met en œuvre des mises à niveau et de nouvelles technologies numériques. La planification stratégique et la coordination de ces technologies numériques sont une priorité pour assurer la réussite des mises en œuvre.

En 2023-2024, le personnel a poursuivi l'évaluation, la hiérarchisation, la planification et la mise en œuvre des projets de numérisation suivants :

- **Système de gestion des données**
  - Le système de gestion des données (SGD) hébergera les données relatives aux activités en mer, y compris les futurs projets d'énergie renouvelable. Le SGD accroît l'efficacité et la disponibilité de la gestion des données et fournit des capacités supplémentaires en matière d'analyse des données et d'analytique. Le nouveau SGD sera fondé sur le nuage et modernisera la soumission de données et d'information et l'accès à ces dernières. Le processus de proposition étant achevé, la mise en œuvre de ce projet est prévue pour 2024.

- **Mise à niveau des systèmes de gestion des documents électroniques**

Cette mise à niveau de ce système, qui fait partie intégrante des activités quotidiennes, sera achevée en 2024 et introduira des fonctionnalités avancées et des gains d'efficacité afin de soutenir et d'améliorer la gestion interne de l'information dans toutes les activités de l'Office.
- **Systèmes des ressources humaines et des finances**
  - Afin d'améliorer et de moderniser les systèmes distincts existants, cette mise à jour mettra en œuvre une solution numérique intégrée qui permettra d'accroître l'efficacité grâce à l'automatisation des processus de routine et à de nouvelles fonctionnalités.
- **Synergi Life**
  - Afin de moderniser la gestion des incidents, des vérifications et des inspections, le projet Synergi Life, qui est en voie d'achèvement, apportera des améliorations importantes dans l'analyse et le recensement des tendances en matière de données de sécurité.
- **Cybersécurité**
  - Les améliorations apportées aux systèmes de cybersécurité comprennent : une nouvelle configuration du pare-feu, une solution antivirus robuste pour remplacer les anciens logiciels et le remplacement de la passerelle de courriel.
- **Système de sauvegarde**
  - L'Office a mis en place un système de sauvegarde de pointe avec redondance interne tout en tirant parti des technologies en nuage pour améliorer la rapidité et l'efficacité du processus de sauvegarde des données critiques.



Plateforme **Hebron**

## SERVICES MINISTÉRIELS

### SYSTÈME DE GESTION DES ACTIVITÉS

En 2023-2024, l'Office a commencé à travailler sur le système de gestion des activités et ses processus de base. Les vérifications des processus de base ont commencé en 2022-2023 et se sont poursuivies tout au long de 2023-2024.

### DIVERSITÉ, ÉQUITÉ, INCLUSION ET APPARTENANCE

Le C-TNLOHE s'est engagé à améliorer la DEIA au sein de l'organisation. Un consultant a été engagé pour réaliser une enquête sur la DEIA afin de mieux comprendre les points forts et les domaines à développer. Les renseignements recueillis dans le cadre de cette enquête seront d'une aide précieuse pour mieux soutenir le personnel et élaborer des stratégies pour l'avenir.

### POLITIQUES INTERNES

Tout au long de l'année, l'accent a été mis sur la révision de la politique d'approvisionnement et de la politique relative aux pouvoirs de signature. Des documents sur le déroulement des activités ont été créés pour aider le personnel à acquérir des biens et des services, à gérer les contrats, les ordres de modification des contrats, les appels d'offres et l'utilisation des cartes de crédit.

### TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La protection des systèmes de technologie de l'information (TI) et des données hébergées dans ces systèmes est une priorité essentielle de l'Office. L'accent continue d'être placé sur la formation à la sensibilisation des utilisateurs afin de renseigner le personnel sur les cybermenaces et les pratiques de protection de la cybersécurité. Plusieurs systèmes de TI ont fait l'objet d'efforts de modernisation au cours de l'année, notamment les télécommunications, le matériel audiovisuel pour le Centre des opérations d'urgence et les technologies de cybersécurité. Les TI continuent de soutenir les activités de l'Office en planifiant et en mettant en œuvre divers projets de numérisation.

# GESTION DE L'INFORMATION ET DES DONNÉES

## CENTRE DE DONNÉES ET D'INFORMATION DE L'OFFICE

L'Office reçoit et diffuse de l'information pertinente sur les travaux autorisés dans la zone extracôtière. Les demandes de renseignements sont reçues et traitées au Centre de ressources documentaires de l'Office. Un volume important de renseignements techniques dont la période de non-divulgation a été dépassée peut désormais être téléchargé directement sur le Centre de données et d'information de l'Office<sup>25</sup>, tandis que toutes les autres demandes et requêtes continueront d'être adressées à l'adresse [information@cnlopb.ca](mailto:information@cnlopb.ca). En 2023-2024, les renseignements suivants ont été ajoutés ou mis à jour : résumés de permis et documents d'enregistrement actifs et inactifs, documents sur le régime foncier et fichiers de forme inactifs, puits et programmes géophysiques.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

En 2023-2024, l'Office a reçu 100 demandes de renseignements provenant de parties externes. Ces demandes portaient principalement sur l'accès à des données techniques non exclusives sur le pétrole en haute mer fournies à l'Office par les exploitants. Elles n'exigeaient pas des demandeurs qu'ils fassent une demande officielle en vertu de la **Loi sur l'accès à l'information (LAI)**. Les demandes de renseignements reçus en 2023-2024 figurent dans le tableau 30.

**Tableau 30 : Demandes de renseignements reçues en 2023-2024**

TYPE DE DEMANDE	NOMBRE DE DEMANDES
Établissement d'enseignement/université	6
Gouvernement du Canada	8
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	19
Industrie	63
Autre	4
<b>Total</b>	<b>100</b>

## LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Comme l'exige la LAI, un rapport annuel distinct sur l'administration de la LAI par l'Office au cours de la période 2023-2024 sera déposé au Parlement en 2024 et publié sur le site Web de l'Office<sup>26</sup>. Le tableau suivant présente les demandes reçues au cours de la période visée par le présent rapport en vertu de la LAI.

**Tableau 31 : Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information pour 2023-2024**

TYPE DE DEMANDE	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes fermées	4
Demandes reportées à 2023-2024	0
Consultations terminées	3
Plaintes	0
Recours judiciaire	0

<sup>25</sup> <https://home-cnlopb.hub.arcgis.com/>

<sup>26</sup> <https://www.cnlopb.ca/information/atip/>

## COLLABORATION INTERNATIONALE

### INTERNATIONAL REGULATORS FORUM

En tant que responsable du projet de mesure du rendement de l'International Regulators' Forum (IRF) en 2023-2024, le C-TNLOHE, de concert avec l'OCNEHE et la Régie de l'énergie du Canada, ont aidé le Canada à se faire le champion de la discussion internationale sur le rendement de l'industrie en recueillant des données auprès des pays membres afin de mesurer, de comparer et d'analyser le rendement en matière de sécurité en mer.

Accueillie par la National Offshore Petroleum Safety and Environmental Management Authority, l'assemblée générale annuelle (AGA) s'est tenue en personne et virtuellement en octobre 2023 à Perth, en Australie. Les membres, qui comprennent des responsables de la réglementation en matière de santé et de sécurité dans le secteur pétrolier extracôtier de chacun des 11 pays membres de l'IRF – Australie (présidence), Brésil, Canada, Danemark, Irlande, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni et États-Unis – ont examiné les principaux indicateurs de rendement de l'industrie, discuté des pratiques exemplaires et partagé les leçons apprises. Les principaux sujets de discussion ont porté sur l'intégrité des actifs, la mise hors service, la transition et l'expansion du spectre énergétique.

Le C-TNLOHE et tous les autres membres continueront à partager l'engagement de travailler ensemble pour promouvoir des améliorations en matière de santé et de sécurité afin de protéger les travailleurs extracôtiers et l'environnement.

### INTERNATIONAL OFFSHORE PETROLEUM ENVIRONMENTAL REGULATORS

L'Office est un membre fondateur de l'International Offshore Petroleum Environmental Regulators (IOPER), un regroupement d'organismes de réglementation internationaux dont le principal objectif est d'améliorer la performance environnementale de l'industrie d'exploration et de production d'hydrocarbures en zone extracôtière à l'échelle mondiale. Au cours de la période visée par le présent rapport, l'Office a assisté à l'AGA de l'IOPER qui s'est tenue à Perth, en Australie, en octobre 2023. Le personnel a continué à participer aux réunions du groupe de travail sur les déversements d'hydrocarbures et du groupe de travail sur les bruits marins de l'IOPER tout au long de l'année 2023.

Les membres de l'IOPER continuent de communiquer de l'information sur les possibilités de collaboration pour la recherche sur les répercussions environnementales la désaffectation et les outils de conformité et d'application de la loi.

De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Web de l'IOPER<sup>27</sup>.

## COLLABORATION TECHNIQUE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Au cours de l'exercice, l'Office a continué à participer au groupe de travail sur les puits et sur la santé et la sécurité du North Sea Offshore Authorities Forum (NSOAF). L'objectif principal de ces efforts est de poursuivre la mise en réseau avec d'autres organismes de réglementation afin de favoriser la sensibilisation et de continuer à mettre en commun des pratiques exemplaires réglementaires dans les

---

<sup>27</sup> <https://www.ioper.org>

domaines de l'exploitation des puits, de la sécurité des processus et de l'intégrité des actifs. Le groupe de travail du NSOAF a finalisé son rapport de vérification multinationale sur le maintien de la sécurité des opérations. La publication est prévue pour 2024.

Le personnel de l'Office a également rencontré le Bureau of Safety and Environmental Enforcement (États-Unis) et la Commission for Regulation of Utilities (Irlande) pour discuter de l'approche réglementaire et des enseignements associés au forage sous pression contrôlée et à la nouvelle technologie qui sera mise en œuvre dans ce domaine en 2024.

Le personnel de l'Office collabore également à l'échelle internationale avec LR et DNV pour acquérir des connaissances supplémentaires sur leurs capacités en matière d'énergie renouvelable et a demandé des possibilités de formation dans le domaine de l'énergie renouvelable et du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone.



**NPSD Terra Nova**

## ANNEXE : LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES UNITÉS

### LISTE DES ABRÉVIATIONS

AC	Autorité de certification
ACPP	Association canadienne des producteurs pétroliers
AD	À déterminer
ADI	Attestation de découverte importante
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
AGA	Assemblée générale annuelle
AO	Autorisation d'exploitation
APF	Approbation pour le forage d'un puits
Approbation pour modifier l'état d'un puits	Modifier l'état d'un puits
AVC	Activités de vérification de la conformité
bp	BP Canada Energy Group ULC
BPL	Bateau de plongée léger
Cenovus Energy	Cenovus Energy Inc.
Conseil consultatif	Conseil consultatif sur la SST de la zone extracôtière Canada
CREC	Centre de recherche et d'entreposage de carottes
CSC	Captage et stockage du carbone
C-TNLOHE	Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers
DEIA	Diversité, équité, inclusion et appartenance
DNV	Det Norske Veritas
DPS	Délégué à la sécurité
E et F	Éducation et formation
EDT	Portée des travaux
EE	Évaluation environnementale
EI	Évaluation d'impact
EMCL	ExxonMobil Canada Limited
EMCP	ExxonMobil Canada Properties
Equinor	Equinor Canada Itée
ETN	Est de Terre-Neuve
FEE	Fonds pour l'étude de l'environnement
GES	Gaz à effet de serre
IOPER	International Offshore Petroleum Environmental Regulators
JDA	Jeanne d'Arc
LAI	<b>Loi sur l'accès à l'information</b>
LCEE 2012	<b>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (1992)</b>
LEI	<b>Loi sur l'évaluation d'impact</b>
Lois de mise en œuvre de l'Accord	<b>Lois de mise en œuvre de l'Accord de l'Atlantique</b>

LP	Licence de production
LR	Lloyd's Register
MVC	Matrice de vérification de la conformité
NM	Navire à moteur
NPSD	Navire de production, de stockage et de déchargement
NSOAF	Forum des autorités extracôtières dans la mer du Nord
NSP	Navire de soutien à la plongée
OCNEHE	Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers
PA	Plan d'accréditation
PDV	Prolongation de la durée de vie
PE	Permis d'exploitation
PE	Permis d'exploration
PE	Protocole d'entente
PPE	Plan de protection de l'environnement
R et D	Recherche et développement
Règlement-cadre	<b>(Règlement-cadre sur les opérations relatives aux hydrocarbures dans la zone extracôtière Canada–Terre-Neuve-et-Labrador)</b>
RNCan	Ressources naturelles Canada
RR	Requête réglementaire
SCT	Salle de contrôle terrestre
SEDH	Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Itée
SETN	Sud-est de Terre-Neuve
SGD	Système de gestion des données
SIE	Surveillance des incidences environnementales
SST	Santé et sécurité au travail
ST	Sud de Terre-Neuve
Suncor Énergie	Suncor Énergie Inc.
TI	Technologies de l'information
UMFM	Unité mobile de forage en mer
Zone extracôtière	Zone extracôtière du Canada–Terre-Neuve-et-Labrador

## LISTE DES UNITÉS

b	barils
mpcs	milliard de pieds cubes standards
kg	kilogrammes
km	kilomètres
MMbbl	million de barils
t CO2 e	tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone

# ÉTATS FINANCIERS

États financiers de

**OFFICE CANADA-TERRE-NEUVE-ET-  
LABRADOR DES HYDROCARBURES  
EXTRACÔTIERS**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2024



**KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.**

Place TD

1001-140 Water Street

Saint-Jean (NL) A1C 6H6

Canada

Téléphone 709 733 5000

Télécopieur 709 733 5050

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers :

### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG s.r.l. / s.r.l. c.r.l.*

Comptables professionnels agréés

St. John's, Canada

Le 24 mai 2024

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

État de la situation financière

Au 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
<b>Actif financier</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 585 612 \$	21 340 586 \$
Débiteurs (note 2)	614 320	417 637
	<u>23 199 932</u>	<u>21 758 223</u>
<b>Passif</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	14 057 948	11 344 890
Obligation au titre des avantages sociaux futurs accumulés (note 4)	13 401 400	13 393 200
	<u>27 459 348</u>	<u>24 738 090</u>
Dette nette	(4 259 416)	(2 979 867)
<b>Actif non financier</b>		
Charges payées d'avance	2 003 549	724 000
Immobilisations corporelles (annexe 1)	3 529 212	3 398 387
	<u>5 532 761</u>	<u>4 122 387</u>
Engagements (note 6)		
Excédent accumulé	<u>1 273 345 \$</u>	<u>1 142 520 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration

\_\_\_\_\_Président

\_\_\_\_\_Administrateur

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Réel 2024	Budget 2024	Réel 2023
Produits :			
Subventions de fonctionnement :			
Gouvernement du Canada	11 861 859 \$	12 915 000 \$	11 347 339 \$
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	11 861 859	12 915 000	11 347 339
	<u>23 723 718</u>	<u>25 830 000</u>	<u>22 694 678</u>
Ajouter :			
Coûts récupérés auprès de l'industrie	23 723 718	25 830 000	22 694 678
Intérêts et autres	1 013 133	346 000	454 890
	<u>24 736 851</u>	<u>26 176 000</u>	<u>23 149 568</u>
Moins :			
Coûts recouverts remboursés aux gouvernements	23 723 718	25 830 000	22 694 678
	<u>24 736 851</u>	<u>26 176 000</u>	<u>23 149 568</u>
Produits nets	24 736 851	26 176 000	23 149 568
Charges (annexe 2)			
Conseil d'administration et direction	1 900 313	2 652 045	2 875 879
Communications et mobilisation du public	384 631	286 827	–
Services généraux	8 031 705	8 759 744	7 492 659
Affaires environnementales	1 518 331	1 467 574	1 296 552
Ressources d'exploration et d'information	2 652 786	2 700 942	2 433 997
Retombées industrielles	475 577	447 607	396 925
Affaires juridiques et publiques	920 088	914 904	626 016
Fonctionnement	2 319 128	2 351 046	2 258 183
Coordination de la réglementation, planification et innovation	681 863	687 918	715 993
Gestion de ressources	2 759 442	2 815 875	2 678 028
Sécurité	2 962 162	3 008 653	2 575 033
	<u>24 606 026</u>	<u>26 093 135</u>	<u>23 349 265</u>
Excédent surplus (déficit)	130 825 \$	82 865 \$	(199 697)\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

État de l'évolution de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Réel 2024	Budget 2024	Réel 2023
Excédent accumulé, au début de l'exercice	1 142 520 \$	495 913 \$	1 342 217 \$
Excédent surplus (déficit)	130 825	82 865	(199 697)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 273 345 \$	578 778 \$	1 142 520 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

État de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Excédent surplus (déficit)	130 825 \$	(199 697)\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(981 062)	(937 306)
Amortissement des immobilisations corporelles	850 237	1 137 003
Augmentation des charges payées d'avance	(1 279 549)	(108 027)
Augmentation de la dette nette	(1 279 549)	(108 027)
Dette nette au début de l'exercice	(2 979 867)	(2 871 840)
Dette nette à la fin de l'exercice	(4 259 416)\$	(2 979 867)\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Rentrées de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement :		
Excédent surplus (déficit)	130 825 \$	(199 697)\$
Amortissement des immobilisations corporelles	850 237	1 137 003
	981 062	937 306
Variation des éléments hors trésorerie :		
Obligation au titre des avantages sociaux futurs accumulés	8 200	735 900
Débiteurs	(196 683)	1 478 127
Charges payées d'avance	(1 279 549)	(108 027)
Créditeurs et charges à payer	2 713 058	1 636 039
Opérations de fonctionnement	2 226 088	4 679 345
Activités d'investissement en immobilisations :		
Fonds utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(981 062)	(937 306)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 245 026	3 742 039
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	21 340 586	17 598 547
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	22 585 612 \$	21 340 586 \$

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers  
Exercice clos le 31 mars 2024

---

L'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (« l'Office ») a été constitué en 1985 pour administrer les dispositions pertinentes de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve* adoptée par le Parlement du Canada et l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador.

## 1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de Comptables professionnels agréés et comprennent les principales conventions comptables suivantes.

### a) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers de l'Office conformément aux normes comptables du secteur public canadien, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs ainsi que les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, de même que les montants des produits et des charges de l'exercice. Les éléments nécessitant des estimations détaillées sont, notamment, la vie utile des immobilisations corporelles, les indemnités de départ, avantages sociaux futurs courus estimés, les taux d'amortissement et la dépréciation des actifs.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont revues annuellement pour tenir compte de la nouvelle information disponible.

Il existe une incertitude relative à la mesure en ce qui concerne les présents états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### b) Constatation des produits

Les subventions de fonctionnement sont constatées lorsqu'elles sont approuvées, déduction faite des montants remboursables au titre des charges qui n'ont pas été engagées.

Les coûts récupérés auprès de l'industrie sont constatés dans la période au cours de laquelle les charges ont été engagées et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

### c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires et les certificats de placement garantis.

### d) Actif non financier

Les actifs non financiers ne peuvent pas être utilisés pour rembourser des passifs existants et sont détenus aux fins de la prestation de services. Leur durée de vie utile s'étend habituellement au-delà de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cadre dans le cours normal des activités. L'évolution de l'actif non financier en cours d'exercice, ainsi que l'excédent (déficit) annuel, permettent de déterminer l'évolution de la dette nette de l'exercice.

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers  
Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. La dépréciation est établie annuellement aux taux calculés pour la radiation des actifs sur leur durée de vie utile, sauf pour l'année d'acquisition, où on utilise la moitié du taux en vigueur.

Édifices	4 %	amortissement dégressif
Améliorations locatives	5 ans	amortissement linéaire
Mobilier et installations	4 ans	amortissement linéaire
Système de gestion de données	3 ans	amortissement linéaire
Logiciels	1 an	amortissement linéaire
Équipement informatique	3 ans	amortissement linéaire

### f) Dépréciation des immobilisations corporelles

Quand une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des services et que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, la valeur comptable de l'immobilisation est réduite afin de tenir compte de la moins-value.

### g) Subventions de capital

Les subventions fédérales et provinciales reçues pour couvrir les dépenses en immobilisations annuelles sont constatées en produits dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

### h) Avantages sociaux futurs

L'Office offre aux employés admissibles des prestations collectives d'assurance-vie et d'assurance-maladie. L'Office couvre actuellement la totalité des primes au titre des assurances médicale et dentaire et 50 % des primes d'assurance-vie pour les employés à la retraite. Au cours de l'exercice 2019-2020, ce régime a été modifié de manière à ne pas inclure les nouveaux employés embauchés après le 31 mars 2020. Le régime a été modifié de manière à ce que les employés qui prendront leur retraite après le 31 décembre 2025 (auparavant, le 31 mars 2025) soient assujettis à un partage des coûts, à hauteur de 50 %, de la prime pour les prestations pour soins médicaux et dentaires des retraités.

Ces prestations de retraite sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les estimations d'un actuaire. Les gains et les pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur le nombre moyen restant d'années de service des employés en activité qui devraient normalement toucher des avantages en vertu des dispositions du régime (15 ans).

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers  
Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### i) Prestations de retraite

L'Office verse également des prestations de retraite aux employés admissibles. Ces prestations s'accumulent sur le nombre prévu d'années de service des employés et sont passées en charges en tenant compte des estimations actuarielles et des hypothèses formulées. Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Office a décidé de modifier la politique sur les prestations de retraite. La politique ne s'appliquera pas aux nouveaux employés embauchés après le 31 mars 2020.

### j) Instruments financiers

L'Office considère tout contrat débouchant sur la création d'un actif financier, d'un passif ou d'un instrument de capitaux propres comme étant un instrument financier, sauf dans des circonstances limitées. L'Office comptabilise les instruments financiers suivants :

- trésorerie et équivalents de trésorerie;
- débiteurs;
- créditeurs et charges à payer.

Un actif ou un passif financier est constaté lorsque l'Office devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument.

L'Office évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à leur juste valeur, elle apporte les ajustements nécessaires au montant des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'instrument concerné.

L'Office évalue donc tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'excédent annuel.

Les actifs financiers mesurés au coût comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les débiteurs. Les passifs financiers mesurés au coût comprennent les créditeurs et les charges à payer.

L'Office efface les passifs financiers, en totalité ou en partie, dès que ses obligations sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les actifs financiers mesurés au coût font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe des indications de dépréciation. Les pertes de valeur précédemment comptabilisées font l'objet d'une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, à condition que l'actif n'ait pas été comptabilisé à un montant qui, à la date de la reprise, était supérieur au montant de la valeur comptable de l'actif s'il n'y avait pas eu comptabilisation d'une perte de dépréciation. Les montants des dépréciations et des reprises sont constatés dans l'excédent annuel.

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers  
Exercice clos le 31 mars 2024

## 2. Débiteurs

	2024	2023
Opérations	33 303 \$	11 879 \$
Divers	581 017	405 758
	614 320 \$	417 637 \$

## 3. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
Opérations	6 002 168 \$	3 531 298 \$
Gouvernement du Canada	4 027 890	3 906 796
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	4 027 890	3 906 796
	14 057 948 \$	11 344 890 \$

## 4. Obligation au titre des avantages sociaux futurs accumulés

Régimes collectifs d'assurance-vie et de soins de santé :

L'Office offre des régimes collectifs d'assurance-vie et de soins de santé à ses employés admissibles qui partent à la retraite.

La dernière évaluation actuarielle de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs accumulés a été effectuée le 31 mars 2024.

Le passif au titre des prestations constituées et la charge au titre des avantages sociaux sont indiqués ci-dessous :

	2024	2023
Rapprochement de la situation de capitalisation	7 832 200 \$	7 055 100 \$
Gains actuariels nets non amortis	4 120 500	4 880 900
Passif au titre des prestations constituées	11 952 700 \$	11 936 000 \$

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers  
Exercice clos le 31 mars 2024

## 4. Obligation au titre des avantages sociaux futurs accumulés (suite)

	2024	2023
Charge nette au titre des avantages sociaux		
Coût des services actuels	231 400 \$	540 400 \$
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	(323 600)	13 600
Frais d'intérêts	280 300	262 000
	188 100 \$	816 000 \$

Prestations de retraite :

L'Office verse des prestations de retraite aux employés embauchés avant le 31 mars 2020 à leur décès ou au moment de leur retraite. Le montant des prestations équivaut à une semaine de paye par année passée à l'emploi de l'Office, jusqu'à concurrence de 20 semaines de paye. Les participants doivent être des employés de l'Office depuis au moins cinq ans pour être admissibles à ces prestations.

	2024	2023
Passif au titre des prestations constituées	1 448 700 \$	1 457 200 \$

Le passif au titre des prestations constituées est net des gains actuariels non amortis de 79 300 \$ (123 500 \$ en 2023).

	2024	2023
Charge nette au titre des avantages sociaux		
Coût des services actuels	95 100 \$	119 200 \$
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	(8 500)	2 400
Frais d'intérêts	52 800	33 000
	139 400 \$	154 600 \$

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers  
Exercice clos le 31 mars 2024

## 4. Obligation au titre des avantages sociaux futurs accumulés (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes suivantes ont servi à calculer le passif au titre des prestations constituées relativement aux avantages sociaux futurs et aux prestations de retraite :

	2024	2023
Taux d'actualisation	3,60 %	3,90 %
Taux d'augmentation des niveaux de rémunération	2,00 %	2,00 %
Taux d'inflation – soins dentaires	4,00 % <sup>1</sup>	4,00 %
Taux d'inflation – soins médicaux	4,00 % <sup>2</sup>	4,00 %

<sup>1</sup> 8,5 % par année en 2023, 6,25 % par année en 2024 et 4,00 % par année à compter de 2025.

<sup>2</sup> 5,7 % par année en 2023, pour revenir à un taux ultime de 4,00 % par année pour les 17 années suivantes.

## 5. Régime de retraite à prestations déterminées de la fonction publique

L'Office participe au régime de retraite à prestations déterminées de la fonction publique (le « régime ») du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'Office, dans un fonds géré de manière indépendante. La participation au régime est obligatoire pour tous les employés à temps plein ayant complété plus de trois mois civils d'emploi ininterrompu.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, des changements touchant les régimes de retraite sont entrés en vigueur, notamment en ce qui concerne l'augmentation des taux de cotisation et la modification des critères d'admissibilité à la pension. Les participants du régime doivent désormais accumuler dix années de service ouvrant droit à pension (avec une période de transition de cinq ans en vertu des anciennes règles) pour avoir droit à des prestations de retraite. L'âge normal de la retraite dans le cadre du régime est de 65 ans, mais des options de retraite anticipée sont également offertes.

Les participants du régime sont tenus de verser des cotisations pour contribuer à la capitalisation du régime, selon les modalités suivantes :

- (i) 10,75 % des gains jusqu'à l'atteinte de l'exemption annuelle de base – la partie des gains exempte des cotisations au RPC;
- (ii) 8,95 % des gains qui dépassent l'exemption annuelle de base, à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP);
- (iii) 11,85 % des gains qui dépassent le MGAP.

Les cotisations versées dans le cadre du régime sont indexées annuellement. Le taux d'indexation représente 60 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC). L'IPC ne peut pas augmenter de plus de 2 %.

Dans le cas des employés qui ont pris leur retraite après le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les pensions ne seront indexées que pour les années de service créditées avant cette date. L'indexation s'applique aux prestations des pensionnés qui ont atteint l'âge de 65 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers  
Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 5. Régime de retraite à prestations déterminées de la fonction publique (suite)

Pour ce qui est des services futurs, les pensions seront calculées en utilisant les six années où le salaire moyen admissible a été le plus élevé. En ce qui concerne les services antérieurs, les pensions seront calculées en utilisant le montant le plus élevé entre : les cinq années où le salaire admissible fixe moyen a été le plus élevé (calculé jusqu'à la date d'entrée en vigueur (le 1<sup>er</sup> janvier 2015) ou les six années où le salaire moyen a été le plus élevé pour tous les services antérieurs et futurs.

Les cotisations de l'employeur payées et passées en charges par l'Office au cours de l'exercice ont totalisé 1 369 501 \$ (1 289 440 \$ en 2023). Il n'y a pas d'autres informations disponibles sur l'excédent ou le déficit au titre du régime.

## 6. Engagements

L'Office s'est engagé, en vertu d'un bail, à verser les paiements minimums annuels suivants :

---

31 mars 2025	1 788 066 \$
31 mars 2026	1 796 398
31 mars 2027	1 815 646
31 mars 2028	1 835 857
31 mars 2029	1 857 078

---

## 7. Risques liés aux instruments financiers et concentrations

L'Office est exposé à divers risques en raison de l'utilisation d'instruments financiers. L'analyse suivante fournit une évaluation de l'exposition au risque de l'Office ainsi que des concentrations des risques au 31 mars 2024.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'Office s'expose principalement à ce risque au titre de ses créditeurs et charges à payer au montant de 14 057 948 \$ (11 344 890 \$ en 2023), dont l'échéance ne dépasse pas un an. L'Office réduit son exposition au risque de liquidité en faisant le suivi de ses flux de trésorerie et en s'assurant qu'il dispose de fonds suffisant pour s'acquitter de ses obligations. Selon la direction, l'exposition de l'Office au risque de liquidité est faible.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit se définit comme étant le risque que l'Office subisse une perte du fait qu'une contrepartie manquerait à ses obligations financières. L'Office s'expose à ce risque au titre de ses débiteurs au montant de 614 320 \$ (417 637 \$ en 2023). La direction croit que la concentration du risque de crédit en lien avec les instruments financiers compris dans les débiteurs est négligeable.

L'Office ne croit pas avoir une exposition au risque de taux d'intérêt ni au risque de change.

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers  
Exercice clos le 31 mars 2024

---

## 8. Opérations entre apparentés

L'Office est une entité contrôlée conjointement, car elle a le loisir de nommer des membres provenant du gouvernement du Canada et du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Au cours de l'exercice, l'Office a réalisé les opérations suivantes avec ces gouvernements :

---

Subvention de fonctionnement du Gouvernement du Canada	11 861 859 \$
Subvention de fonctionnement du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	11 861 859
Coûts recouvrés remboursés au gouvernement du Canada	11 861 859
Coûts recouvrés remboursés au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	11 861 859

---

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Annexe 1 – Immobilisations corporelles

Exercice clos le 31 mars 2024

	Terrain et stationnements	Édifices	Améliorations locatives	Mobilier et installations	Système de gestion de données	Logiciels	Équipement informatique	2024	2023
Coût, au début de l'exercice	258 297 \$	3 546 624 \$	305 253 \$	698 427 \$	1 108 298 \$	2 288 940 \$	6 006 926 \$	14 212 765 \$	13 275 459 \$
Ajouts au cours de l'exercice	–	36 877	20 088	36 259	–	93 779	794 059	981 062	937 306
Cessions au cours de l'exercice	–	–	–	(1 418)	–	–	(170 701)	(172 119)	–
<b>Coût à la fin de l'exercice</b>	<b>258 297 \$</b>	<b>3 583 501 \$</b>	<b>325 341 \$</b>	<b>733 268 \$</b>	<b>1 108 298 \$</b>	<b>2 382 719 \$</b>	<b>6 630 284 \$</b>	<b>15 021 708 \$</b>	<b>14 212 765 \$</b>
Amortissement cumulé au début de l'exercice	– \$	1 808 127 \$	137 730 \$	470 342 \$	1 108 298 \$	2 188 858 \$	5 101 023 \$	10 814 378 \$	9 677 375 \$
Amortissement	–	70 277	63 059	86 153	–	100 082	530 666	850 237	1 137 003
Reprises d'amortissement cumulé liées aux cessions	–	–	–	(1 418)	–	–	(170 701)	(172 119)	–
<b>Amortissement cumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>– \$</b>	<b>1 878 404 \$</b>	<b>200 789 \$</b>	<b>555 077 \$</b>	<b>1 108 298 \$</b>	<b>2 288 940 \$</b>	<b>5 460 988 \$</b>	<b>11 492 496 \$</b>	<b>10 814 378 \$</b>
<b>Valeur comptable nette des immobilisations corporelles</b>	<b>258 297 \$</b>	<b>1 705 097 \$</b>	<b>124 552 \$</b>	<b>178 191 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>93 779 \$</b>	<b>1 169 296 \$</b>	<b>3 529 212 \$</b>	<b>3 398 387 \$</b>

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Annexe 2 – Charges  
Exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
<b>Conseil d'administration et direction :</b>		
Honoraires d'experts-conseils	62 761 \$	415 036 \$
Divers	6 789	10 902
Formation et conférences	95 630	55 858
Déplacements	115 732	55 537
Salaires et charge sociale	1 619 401	2 338 546
	<u>1 900 313</u>	<u>2 875 879</u>
<b>Communications et mobilisation du public<sup>1</sup></b>		
Honoraires d'experts-conseils	59 305	–
Matériaux	20 581	–
Divers	1 601	–
Formation et conférences	17 271	–
Déplacements	2 505	–
Salaires et charge sociale	283 368	–
	<u>384 631</u>	<u>–</u>
<b>Services généraux</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	850 237	1 137 003
Soutien et maintenance informatique	2 147 557	1 814 439
Honoraires d'experts-conseils	165 059	–
Entretien général des bureaux	484 330	492 506
Loyers et locaux	1 955 436	1 858 409
Formation et conférences	20 562	4 142
Déplacements	3 997	6 012
Salaires et charge sociale	2 404 527	2 180 148
	<u>8 031 705</u>	<u>7 492 659</u>
<b>Affaires environnementales :</b>		
Honoraires d'experts-conseils	(500)	(322)
Divers	2 531	3 389
Formation et conférences	79 525	25 612
Déplacements	12 968	7 457
Salaires et charge sociale	1 423 807	1 260 416
	<u>1 518 331</u>	<u>1 296 552</u>
<b>Ressources d'exploration et d'information :</b>		
Honoraires d'experts-conseils	76 019	24 353
Divers	6 892	5 028
Formation et conférences	84 115	35 178
Salaires et charge sociale	2 485 760	2 369 438
	<u>2 652 786</u>	<u>2 433 997</u>

# Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Annexe 2 – Charges (suite)  
Exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
<b>Retombées industrielles :</b>		
Honoraires d'experts-conseils	16 125 \$	–\$
Divers	954	1 124
Formation et conférences	11 351	3 370
Déplacements	6 808	–
Salaires et charge sociale	440 339	392 431
	<u>475 577</u>	<u>396 925</u>
<b>Affaires juridiques et publiques :</b>		
Honoraires d'experts-conseils	137 883	–
Divers	1 566	1 672
Formation et conférences	24 256	8 586
Déplacements	188	–
Salaires et charge sociale	756 195	615 758
	<u>920 088</u>	<u>626 016</u>
<b>Activités de fonctionnement :</b>		
Honoraires d'experts-conseils	8 616	–
Divers	3 952	4 442
Formation et conférences	104 785	53 705
Déplacements	19 318	5 762
Salaires et charge sociale	2 182 457	2 194 274
	<u>2 319 128</u>	<u>2 258 183</u>
<b>Coordination de la réglementation, planification et innovation :</b>		
Divers	1 001	2 085
Formation et conférences	3 751	18 977
Salaires et charge sociale	677 111	694 931
	<u>681 863</u>	<u>715 993</u>
<b>Gestion de ressources :</b>		
Divers	5 999	5 058
Formation et conférences	96 365	72 780
Déplacements	134	–
Salaires et charge sociale	2 656 944	2 600 190
	<u>2 759 442</u>	<u>2 678 028</u>
<b>Sécurité :</b>		
Honoraires d'experts-conseils	112 934	4 525
Divers	6 172	7 310
Formation et conférences	113 752	146 010
Déplacements	70 200	9 416
Salaires et charge sociale	2 659 104	2 407 772
	<u>2 962 162</u>	<u>2 575 033</u>
	<u>24 606 026 \$</u>	<u>23 349 265 \$</u>

<sup>1</sup> En avril 2023, des employés des services de coordination de la réglementation, de planification et d'innovation ont été mutés pour former le service des communications et de la mobilisation du public.



**Situé au 240, chemin Waterford Bridge**  
The Tower Corporate Campus  
West Campus Hall, bureau 7100  
St. John's (T.-N.-L.) A1C 6H6  
Canada

**Téléphone:** 709-778-1400  
**Télécopieur:** 709-778-1473

**Centre d'entreposage et de recherche**  
30, place Duffy  
St. John's (T.-N.-L.) A1B 4M5  
Canada

**Téléphone:** 709-778-1500

**CNLOPB.CA**

 @CNLOPB